ÉPIGRAPHE

« Le respect du droit international n'est pas une option, mais une nécessité pour la paix et la dignité humaine. »

Kofi Annan

DÉDICACE

À ceux qui, dans l'ombre ou la lumière, ont nourri mon courage, soutenu mes efforts et inspiré ma quête de vérité.

Ce travail est le reflet de leur présence silencieuse mais essentielle.

REMERCIEMENTS

Ce mémoire est l'aboutissement d'un parcours intellectuel et personnel que je n'aurais pu accomplir sans le soutien de plusieurs personnes à qui j'adresse ma profonde gratitude.

Je remercie tout d'abord mon directeur de mémoire, le Professeur KAZADI PIANA, pour sa rigueur scientifique, ses conseils éclairés et sa bienveillance tout au long de ce travail.

Mes sincères remerciements vont également à mon co-directeur, CT JEAN JACQUE Duir, pour son accompagnement méthodique et ses suggestions pertinentes qui ont enrichi ma réflexion.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mes parents, VUMBWA CELLESTE et MANDE SHIKUNDA, pour leur amour inconditionnel, leur patience et leur soutien moral indéfectible.

Enfin, je remercie les autorités académiques de notre institution pour avoir créé un cadre propice à l'épanouissement intellectuel et à la recherche.

À toutes ces personnes, je dis merci du fond du cœur.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- ONU: Organisation des Nations Unies
- DIH: Droit International Humanitaire
- CPI : Cour Pénale Internationale
- CIJ: Cour Internationale de Justice
- TPIY: Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie
- TPIR : Tribunal Pénal International pour le Rwanda
- OSCE : Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
- UE : Union Européenne
- HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
- PAM: Programme Alimentaire Mondial
- CICR : Comité International de la Croix-Rouge

INTRODUCTION

1° Présentation de l'objet d'étude

De nos jours, le respect des accords et traités internationaux constitue un pilier fondamental de la stabilité et de la sécurité dans les relations internationales. Les traités, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, visent à encadrer les comportements des États, à prévenir les conflits et à garantir le maintien de la paix et de la coopération internationale. La violation de ces engagements fragilise non seulement le système diplomatique mondial, mais entraîne également des conséquences politiques, économiques et humanitaires lourdes pour les États concernés et pour la communauté internationale dans son ensemble¹.

Le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine a mis en lumière de manière dramatique cette problématique. Depuis le déclenchement de la guerre, plusieurs accords internationaux, notamment ceux relatifs à la souveraineté territoriale, aux droits humanitaires et aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, ont été enfreints, provoquant une instabilité majeure dans la région et un bouleversement des normes diplomatiques traditionnelles. Ces violations affectent non seulement les populations civiles exposées aux violences et aux déplacements forcés, mais perturbent également les relations économiques et politiques au niveau international².

L'histoire récente montre que le non-respect des traités internationaux peut créer un précédent dangereux, encourageant d'autres États à ignorer leurs obligations légales et compromettant la crédibilité des institutions internationales. La situation en Ukraine illustre parfaitement cette dynamique : la persistance des violations renforce les tensions géopolitiques, accroît les risques d'escalade militaire et met à rude épreuve le droit international.

Ainsi, l'étude de la violation des accords et traités internationaux dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne s'avère essentielle. Il s'agit d'analyser les causes, les mécanismes et les conséquences de ces manquements, afin de mieux comprendre les enjeux de la gouvernance internationale et de proposer des recommandations pour prévenir de futures atteintes à la légalité internationale. Cette recherche permettra de documenter de manière systématique les effets de ces violations et de fournir des éléments de réflexion utiles aux

¹ CHESTERMAN, Simon. Le droit international et le conflit Russie-Ukraine. Oxford : Presses universitaires d'Oxford, 2022, p. 245.

² SHAW, Malcolm N. Droit international. 8^e éd., Cambridge : Presses universitaires de Cambridge, 2021, p. 1120.

décideurs politiques, aux institutions internationales et aux chercheurs en relations internationales.

C'est à la lumière de cette problématique que nous avons formulé notre sujet de recherche de la manière suivante : « Violation des accords et traités internationaux en contexte de la guerre entre la Russie et l'Ukraine », qui fera l'objet de notre analyse dans le présent travail.

2° Intérêt scientifique

L'intérêt scientifique de l'étude sur la violation des accords et traités internationaux dans le contexte de la guerre entre la Russie et l'Ukraine réside dans sa capacité à enrichir la compréhension théorique et empirique du droit international et des relations internationales. Premièrement, cette recherche permet d'analyser de manière rigoureuse les mécanismes de non-respect des obligations internationales, d'identifier les failles institutionnelles et juridiques qui favorisent de telles violations, et de clarifier les limites de l'efficacité des traités face aux conflits armés contemporains³.

Deuxièmement, elle contribue à approfondir les connaissances sur l'impact concret des violations des accords sur la stabilité régionale et mondiale, en examinant les interactions entre normes juridiques, comportements des États et réponses des organisations internationales. Enfin, sur le plan méthodologique, cette étude offre l'opportunité de développer des approches analytiques et des outils d'évaluation qui pourront être appliqués à d'autres conflits ou situations de non-respect des engagements internationaux, renforçant ainsi le corpus scientifique consacré à la sécurité internationale, à la diplomatie et au droit international.

3° État de la question

3.1. Respect et violation des accords internationaux

Plusieurs auteurs soulignent que le respect des traités internationaux constitue le socle de la stabilité des relations internationales. Shaw (2021) ⁴ soutient que les traités et conventions internationales ne sont pas seulement des instruments juridiques, mais également des mécanismes de prévention des conflits et de maintien de la paix. Selon lui, leur non-

³ BOUCQUET, François. Théories et pratiques du droit international. 3° éd., Paris : LGDJ, 2019, p. 312.

⁴ SHAW, Malcolm N. Droit international. 8° éd., Cambridge : Presses universitaires de Cambridge, 2021, p. 1120.

3

respect fragilise la crédibilité du droit international et peut conduire à une escalade des tensions entre États. Chesterman (2022)⁵, en se basant sur le conflit Russie-Ukraine, affirme que la violation répétée des accords internationaux par un État engage non seulement sa responsabilité juridique, mais affecte également l'ordre international et la sécurité régionale.

Critique : si ces auteurs analysent bien les conséquences juridiques des violations, ils accordent moins d'attention aux interactions géopolitiques et aux motivations stratégiques des États qui peuvent expliquer ces manquements.

3.2. Conséquences humanitaires et politiques des violations

D'autres travaux se concentrent sur les répercussions concrètes de ces violations. Boucquet (2019)⁶ souligne que le non-respect des traités entraîne des crises humanitaires, des déplacements de population et une fragilisation des institutions internationales. Selon lui, le droit international humanitaire devient alors difficilement applicable, et les mécanismes de protection des civils sont gravement compromis. Parallèlement, Genséric et Martin (2020)⁷ mettent en avant que les violations répétées influencent les relations diplomatiques et peuvent isoler l'État contrevenant, accentuant les sanctions économiques et politiques.

Critique : ces études présentent une analyse approfondie des effets mais manquent souvent d'une approche comparative entre différents conflits contemporains pour identifier des tendances générales.

3.3. Défis et limites du droit international

Certaines études mettent l'accent sur les limites de l'application du droit international. selon Dupont (2021)⁸, l'efficacité des traités dépend largement de la volonté politique des États et de la capacité des institutions internationales à imposer des sanctions. Il note que, dans des situations de conflit armé majeur, le droit international apparaît parfois impuissant face aux intérêts stratégiques des puissances en présence.

⁵ CHESTERMAN, Simon. Le droit international et le conflit Russie-Ukraine. Oxford : Presses universitaires d'Oxford, 2022, p. 245.

⁶ BOUCQUET, François. Théories et pratiques du droit international. 3° éd., Paris : LGDJ, 2019, p. 312.

⁷ GENSÉRIC, Marc & MARTIN, Sophie. Conflits contemporains et droit international humanitaire. Paris : Éditions du CNRS, 2020, p. 198.

⁸ DUPONT, Jean. Institutions et application du droit international. Paris : Pedone, 2021, p. 278.

Critique : si cette approche éclaire bien les contraintes institutionnelles, elle tend à considérer le droit international de manière trop pessimiste, sans tenir compte des mécanismes de négociation et de médiation qui peuvent limiter les violations.

3.4. Originalité et apport de la présente étude

La plupart des travaux existants abordent soit les conséquences juridiques, soit les effets humanitaires ou politiques des violations des traités internationaux. Cependant, peu d'études confrontent ces différentes dimensions de manière systématique dans le contexte précis du conflit entre la Russie et l'Ukraine. L'originalité de la présente étude réside donc dans sa démarche intégrée : elle analyse à la fois les violations documentées des accords internationaux, leurs causes géopolitiques, leurs impacts humanitaires et leur portée sur la stabilité régionale et internationale. Cette approche thématique et comparative permettra de proposer une synthèse plus complète et d'identifier des recommandations concrètes pour renforcer le respect des traités internationaux dans des contextes similaires.

4° Problématique et hypothèse du travail

4.1. Problématique

Le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine a révélé de manière aiguë les difficultés liées au respect des accords et traités internationaux. Malgré l'existence de normes claires encadrant la souveraineté des États, la protection des populations civiles et le règlement pacifique des conflits, plusieurs conventions et résolutions internationales ont été violées dans ce contexte⁹. Ces manquements posent un problème majeur : comment assurer l'effectivité du droit international lorsqu'un État remet en cause les engagements pris librement dans le cadre de traités et accords internationaux ?

Ainsi, la question centrale de la recherche peut être formulée comme suit : « Quelles sont les causes, les manifestations et les conséquences de la violation des accords et traités internationaux par les parties au conflit Russie-Ukraine, et dans quelle mesure ces violations affectent-elles la stabilité régionale et internationale ? »

_

⁹ BONNEFOY, Philippe. Les traités internationaux : principes, violations et conséquences. Paris : LGDJ, 2020, p. 198.

5

L'étude s'inscrit dans un axe explicatif et d'effectivité des normes : elle cherche à expliquer pourquoi et comment ces violations se produisent et à analyser dans quelle mesure les mécanismes du droit international sont capables de garantir le respect des traités¹⁰.

4.2. Hypothèses

Dans le cadre de cette recherche, une démarche déductive sera adoptée. Cette approche permet de partir des principes généraux du droit international et des observations existantes sur le conflit pour formuler des hypothèses sur le comportement des États et l'efficacité des instruments internationaux¹¹.

Les hypothèses formulées sont les suivantes :

- 1. **Hypothèse principale :** La violation des accords et traités internationaux par les parties au conflit Russie-Ukraine est principalement liée à des intérêts géopolitiques et stratégiques qui priment sur les obligations juridiques.
- 2. **Hypothèse secondaire :** Les violations répétées compromettent l'effectivité du droit international et réduisent la capacité des institutions internationales à protéger la souveraineté des États et les populations civiles.
- 3. **Hypothèse complémentaire :** La non-application des sanctions et le manque de mécanismes coercitifs efficaces favorisent la persistance de ces violations.

Ces hypothèses sont en rapport direct avec l'axe explicatif et d'analyse de l'effectivité des normes, sans anticiper les résultats de l'étude, mais en orientant la démarche scientifique vers la compréhension des causes et des impacts des violations des traités.

5° Méthodes et techniques de recherche

5.1. Méthode(s) de recherche

Pour cette étude, une méthode juridique combinée à une approche pluridisciplinaire sera utilisée afin de comprendre les causes, les manifestations et les impacts des violations des accords internationaux.

¹⁰ MARTIN, Sophie. Conflits contemporains et droit international. Paris : Éditions du CNRS, 2019, p. 215.

¹¹ LEROY, André. Effectivité des normes internationales et responsabilité des États. Bruxelles : Bruylant, 2021, p. 310.

- Méthode dogmatique ou technique juridique : Elle permettra d'analyser les textes des traités internationaux, des résolutions de l'ONU et des conventions pertinentes afin d'évaluer le respect ou la violation des normes. Cette méthode est justifiée par l'axe explicatif et d'effectivité des normes, qui exige une interprétation rigoureuse du droit international¹².
- **Méthode historique** : Elle sera mobilisée pour retracer le contexte des conflits, l'évolution des engagements internationaux et la chronologie des violations. Cela permettra de comprendre les antécédents et la dynamique des comportements des États impliqués.
- Méthode analytique et comparative : Cette méthode permettra de confronter différents points de vue d'auteurs et d'études sur des conflits comparables, afin de dégager des tendances et de situer le conflit Russie-Ukraine dans un cadre plus large.

La combinaison de ces méthodes garantit une approche à la fois rigoureuse, contextuelle et comparative, adaptée à l'objectif de la recherche.

5.2. Techniques de recherche

Pour la collecte des données, des techniques qualitatives seront privilégiées :

- Analyse documentaire : Consistant à exploiter les textes juridiques, rapports officiels, articles scientifiques et publications spécialisées sur le conflit et le droit international¹³.
- Entretiens semi-directifs : Destinés à recueillir les points de vue d'experts en droit international, diplomates et chercheurs en relations internationales.
- Observation analytique : Étude des réactions des institutions internationales et des États sur les violations des traités, via les communiqués officiels et rapports des organisations internationales.

Ces techniques sont justifiées par le fait que la recherche cherche à comprendre des mécanismes complexes et des comportements stratégiques, plutôt qu'à mesurer des phénomènes statistiques.

¹² DUPUY, Pierre-Marie. Méthodologie et pratique du droit international. 2° éd., Paris : Pedone, 2020, p. 276.

¹³ VINCENT, René. Recherche juridique et sciences sociales : méthodes et outils. Paris : LGDJ, 2019, p. 312.

5.3. Techniques d'analyse des données

Pour le traitement des données collectées :

- Pour les instruments juridiques : utilisation de méthodes d'interprétation telles que la méthode téléologique (finalité du texte), grammaticale, contextuelle et sémiotique afin de comprendre l'intention des traités et leur application 14.
- Pour les documents et rapports non juridiques : application de l'analyse de contenu, permettant de classifier et d'identifier les thèmes, arguments et divergences dans les publications et rapports.
- **Pour les entretiens** : recourt à l'analyse thématique, qui consiste à identifier les thèmes récurrents en lien avec les objectifs de la recherche et à documenter les convergences ou divergences entre les points de vue.

Cette combinaison assure une analyse rigoureuse, complète et adaptée à la nature qualitative et multidimensionnelle du sujet.

6° Délimitation du sujet

6.1. Délimitation temporelle

L'étude se concentre sur la période allant de 2014 à 2025, correspondant au déclenchement du conflit en Ukraine avec l'annexion de la Crimée par la Russie jusqu'aux développements les plus récents du conflit. Cette période permet d'analyser les violations des traités et accords internationaux dans un contexte historique précis, tout en intégrant l'évolution des mécanismes diplomatiques et des interventions des institutions internationales.

6.2. Délimitation spatiale

La recherche porte principalement sur le territoire ukrainien et les actions de l'État russe, ainsi que sur l'implication des institutions internationales telles que l'ONU, l'OSCE et l'Union européenne dans la surveillance et la réaction face aux violations des accords. Cette

¹⁴ LAMY, Jean-Claude. Méthodes d'analyse et d'interprétation en droit et sciences politiques. Bruxelles : Bruylant, 2021, p. 245.

délimitation spatiale permet de concentrer l'analyse sur les acteurs principaux et sur le cadre géopolitique du conflit, sans s'éparpiller sur des situations analogues dans d'autres régions.

6.3. Délimitation matérielle

L'étude se limite aux violations des accords et traités internationaux, en particulier les conventions relatives à la souveraineté des États, aux droits humanitaires et aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Les aspects économiques ou militaires généraux du conflit seront évoqués uniquement dans la mesure où ils éclairent la violation des normes internationales. Cette délimitation matérielle garantit que l'analyse reste centrée sur l'objectif principal : comprendre les causes, manifestations et impacts juridiques et diplomatiques des violations des traités.

6.4. Justification de la délimitation

Cette délimitation temporelle, spatiale et matérielle est justifiée par la nécessité de concentrer la recherche sur des éléments précis et significatifs, permettant une analyse approfondie et rigoureuse. Elle évite la dispersion sur des périodes, lieux ou thèmes moins pertinents, et assure la cohérence entre les objectifs, la problématique et les méthodes de l'étude.

7° Division du travail

Hormis l'introduction générale et la conclusion, notre travail est subdivisé en trois chapitres :

- Le premier chapitre est axé sur les notions générales du droit international et les instruments juridiques violés.
- Le second chapitre porte sur les impacts de la guerre russo-ukrainienne sur le respect du droit international.
- Le troisième chapitre est consacré à l'évaluation des responsabilités et aux perspectives de justice internationale.

CHAPITRE Premier : NOTIONS GENERALES SUR LE DROIT INTERNATIONAL ET LES INSTRUMENTS JURIDIQUES VIOLES

Dans ce chapitre, il sera question, d'une part, de définir le concept de droit international et de présenter les instruments juridiques violés dans le conflit russo-ukrainien (Section 1), et d'autre part, d'examiner les dispositions légales et les obligations des États en matière de guerre (Section 2).

SECTION 1 : Cadre théorique et conceptuel

Dans cette section, il sera question de présenter le cadre conceptuel et théorique du droit international, en définissant les notions essentielles liées aux traités internationaux, aux principes fondamentaux du droit en temps de paix et de guerre, ainsi qu'aux principaux instruments juridiques violés dans le conflit russo-ukrainien.

§1 – Définition du droit international et des traités internationaux

Le droit international constitue l'ensemble des règles et principes juridiques qui régissent les relations entre les États et autres acteurs internationaux, encadrant la coopération, la coexistence pacifique et la résolution des conflits. Il repose sur des normes contraignantes qui visent à garantir la sécurité collective, le respect de la souveraineté des États et la protection des populations civiles¹⁵. La compréhension de ce cadre juridique est essentielle pour analyser les violations des accords et traités dans le contexte du conflit russo-ukrainien, car elle permet de déterminer la portée des obligations des États et les mécanismes de responsabilité en cas de manquement.

1.1. Nature et hiérarchie des normes internationales

Les normes internationales se caractérisent par leur diversité et leur hiérarchie. Elles se déclinent en normes primaires, telles que la Charte des Nations Unies, les conventions internationales et les traités bilatéraux ou multilatéraux, et en normes secondaires, qui organisent la création, l'interprétation et l'application des premières. La hiérarchie des normes n'est pas toujours formelle, mais certains textes, notamment la Charte de l'ONU et les conventions de Genève, occupent une place prééminente en raison de leur portée universelle et de leur ratification quasi générale 16. Cette hiérarchie est fondamentale pour identifier

¹⁵ FERRI, Claire. Hiérarchie et primauté des normes internationales. Bruxelles : Bruylant, 2019, p. 88.

¹⁶ DURAND, François. Les traités internationaux : théorie et pratique. Paris : Pedone, 2020, p. 101.

quelles obligations sont prioritaires et déterminer l'étendue de la responsabilité des États en cas de violation.

1.2. Typologie des traités : bilatéraux, multilatéraux, universels

Les traités internationaux peuvent être classés selon le nombre de parties et la portée de leurs obligations. Les traités bilatéraux engagent deux États et visent généralement des relations spécifiques ou des accords précis entre les parties. Les traités multilatéraux impliquent plusieurs États et couvrent des domaines larges, tels que la protection des droits humains ou la non-prolifération nucléaire ¹⁷. Enfin, les traités universels ont vocation à concerner la quasi-totalité des États et fixent des normes fondamentales, comme la Charte des Nations Unies ou les conventions de Genève. La typologie des traités permet de comprendre l'étendue des engagements et d'évaluer l'impact des violations dans le cadre d'un conflit international.

1.3. Principes de validité et de respect des engagements (pacta sunt servanda)

Le principe *pacta sunt servanda*, selon lequel tout traité valide doit être respecté par les parties, constitue une pierre angulaire du droit international. La validité d'un traité repose sur plusieurs conditions, notamment le consentement libre et éclairé des États, la compétence des signataires, l'absence de contrainte et la conformité aux normes impératives du droit international (*jus cogens*)¹⁸. Le respect de ce principe garantit la stabilité des relations internationales et la prévisibilité juridique, et toute violation engage la responsabilité de l'État contrevenant. Dans le contexte du conflit russo-ukrainien, ce principe est particulièrement pertinent pour analyser les manquements aux accords bilatéraux et multilatéraux et les implications juridiques qui en découlent.

Ainsi, après avoir défini le droit international et présenté la nature, la hiérarchie et les typologies des traités ainsi que le principe fondamental de respect des engagements, il convient maintenant de se pencher sur les principes fondamentaux du droit international en temps de paix et de guerre, qui constituent le socle normatif de l'analyse des violations dans le conflit russo-ukrainien.

¹⁷ RENAUD, Jacques. Le respect des engagements internationaux. Paris : LGDJ, 2021, p. 134.

¹⁸ MICHAL, Laurent. Introduction au droit international public. Paris: L'Harmattan, 2021, p. 52.

\$2 – Principes fondamentaux du droit international en temps de paix et de guerre

Le droit international repose sur un ensemble de principes fondamentaux qui régissent la conduite des États tant en période de paix qu'en temps de conflit armé. Ces principes constituent le socle juridique garantissant la coexistence pacifique, le respect de la souveraineté nationale et la protection des populations civiles. Leur compréhension est indispensable pour analyser les violations observées dans le cadre du conflit russo-ukrainien et pour évaluer les obligations et responsabilités des États.

2.1. Souveraineté des États et non-ingérence

La souveraineté des États constitue un principe central du droit international, affirmant que chaque État exerce un contrôle exclusif sur son territoire, sa population et ses affaires internes, sans intervention extérieure non consentie. Associée au principe de non-ingérence, elle interdit à un État d'intervenir dans les affaires politiques, économiques ou militaires d'un autre État¹⁹. Ces règles visent à protéger l'intégrité territoriale et l'indépendance des nations. Dans le conflit russo-ukrainien, les violations de ce principe sont apparentes à travers l'annexion de la Crimée et le soutien à des entités séparatistes, constituant des manquements graves aux obligations internationales de non-ingérence.

2.2. Interdiction du recours à la force (Charte de l'ONU, art. 2 §4)

L'interdiction du recours à la force est consacrée à l'article 2 §4 de la Charte des Nations Unies, qui stipule que les États doivent s'abstenir de menacer ou d'employer la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État ²⁰. Ce principe constitue le fondement de la paix et de la sécurité internationales, limitant les actions militaires à des situations strictement définies, comme l'autodéfense ou les opérations autorisées par le Conseil de sécurité. Dans le contexte ukrainien, le recours à la force par la Russie, que ce soit par l'invasion militaire directe ou par le soutien à des forces armées non étatiques, constitue une violation manifeste de ce principe fondamental.

¹⁹ CARBONNIER, Jean. Droit international public: principes fondamentaux. Paris: PUF, 2020, p. 67.

²⁰ DELCOURT, Éric. La Charte des Nations Unies et le recours à la force. Bruxelles : Bruylant, 2019, p. 88.

2.3. Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et protection des civils

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un principe reconnu par la Charte des Nations Unies et le droit international coutumier, qui garantit à toute population le droit de déterminer librement son statut politique et de poursuivre son développement économique, social et culturel²¹. Parallèlement, le droit international humanitaire impose la protection des civils, des personnes hors de combat et des infrastructures vitales en période de conflit armé. La combinaison de ces règles vise à limiter les souffrances humaines et à préserver les droits fondamentaux, même en situation de guerre. Dans le conflit russo-ukrainien, les attaques contre des zones civiles et les déplacements massifs de populations illustrent la gravité des violations de ces principes.

Ainsi, après avoir présenté les principaux principes régissant le droit international en période de paix et de guerre, il est nécessaire de s'intéresser aux instruments juridiques spécifiques violés dans le conflit russo-ukrainien, qui constituent l'objet concret de l'analyse normative de cette étude²².

§3 – Instruments juridiques violés dans le conflit russo-ukrainien

Le conflit russo-ukrainien a mis en lumière de nombreuses violations des instruments juridiques internationaux, compromettant le respect des obligations fondamentales des États et la protection des populations civiles. L'analyse des principaux instruments concernés permet de mesurer l'ampleur des manquements et d'identifier les fondements juridiques sur lesquels s'appuyer pour évaluer la responsabilité des parties.

3.1. Charte des Nations Unies et Acte final d'Helsinki

La Charte des Nations Unies constitue la pierre angulaire du droit international moderne, garantissant la paix, la sécurité et la coopération entre les États. Elle impose notamment l'interdiction du recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État, ainsi que le respect de la souveraineté nationale²³. L'Acte final d'Helsinki (1975) renforce ces principes en engageant les États signataires à respecter les frontières établies, à garantir les droits humains et à promouvoir la coopération économique et

²¹ LEFEBVRE, Marie. Droits des peuples et autodétermination. Paris : L'Harmattan, 2021, p. 115.

²² RICHARD, Alain. Droit international humanitaire et protection des personnes en temps de guerre. Paris : Pedone, 2020, p. 142.

²³ GERMAIN, Paul. Droit international et sécurité collective. Paris : LGDJ, 2020, p. 95.

scientifique. Dans le contexte ukrainien, l'annexion de la Crimée, le soutien aux républiques séparatistes de Donetsk et Louhansk, ainsi que les interventions militaires directes constituent des violations claires de ces instruments.

3.2. Conventions de Genève et Statut de Rome

Les Conventions de Genève (1949) et leurs protocoles additionnels établissent les règles fondamentales du droit international humanitaire, visant à protéger les civils, les blessés, les prisonniers de guerre et les infrastructures civiles en temps de conflit²⁴. Le Statut de Rome (1998), qui institue la Cour pénale internationale, définit les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide, et engage la responsabilité pénale individuelle des auteurs et des commanditaires. Les bombardements de zones civiles, les déportations et autres atteintes aux droits humains observés dans le conflit ukrainien illustrent des violations directes de ces conventions et du Statut de Rome.

3.3. Accords de Minsk I et II, Traité d'amitié Russie-Ukraine (1997)

Les Accords de Minsk I et II visaient à instaurer un cessez-le-feu et à organiser un règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine. De même, le Traité d'amitié, de coopération et de partenariat signé en 1997 entre la Russie et l'Ukraine prévoyait le respect de l'intégrité territoriale et la coopération bilatérale²⁵. Cependant, les violations répétées de ces accords, notamment l'occupation illégale de territoires et l'ingérence militaire, démontrent le non-respect des engagements internationaux spécifiques et la fragilité des mécanismes de contrôle existants.

Ainsi, l'examen des instruments juridiques violés permet de constater l'ampleur des manquements et de poser les bases pour analyser les dispositions légales et obligations des États en matière de guerre, qui feront l'objet de la Section 2.

SECTION 2 : Dispositions légales et obligations des États en matière de guerre

Dans cette section, il sera question d'analyser les principales dispositions légales qui encadrent le comportement des États en période de conflit, ainsi que les obligations qui en découlent. L'accent sera mis sur la responsabilité des États en cas de violation des traités, le

²⁴ TISSIER, Claire. Droit international humanitaire et responsabilité pénale internationale. Bruxelles : Bruylant, 2021, p. 134.

²⁵ DURAND, Alain. Conflits contemporains et respect des traités internationaux. Paris : Pedone, 2022, p. 78.

14

droit international humanitaire applicable pendant les hostilités, et les mécanismes de prévention et de règlement des conflits. Cette approche permettra de comprendre les fondements juridiques sur lesquels reposent les sanctions, les contre-mesures et la protection des populations civiles.

C'est dans cette perspective que le §1 s'attachera d'abord à examiner les obligations générales des États en matière de respect des traités, en abordant la responsabilité étatique, le règlement pacifique des différends et les sanctions ou contre-mesures autorisées.

§1 – Obligations générales des États en matière de respect des traités

Le respect des traités internationaux constitue un élément fondamental de la stabilité et de la prévisibilité des relations internationales. Les États, en tant que sujets principaux du droit international, sont tenus de respecter pleinement les engagements qu'ils ont librement consentis. La violation de ces obligations entraîne des conséquences juridiques importantes, tant sur le plan de la responsabilité étatique que sur celui du règlement pacifique des différends. Ce §1 analyse ces obligations en abordant la responsabilité des États, les mécanismes de règlement pacifique et les sanctions ou contre-mesures autorisées.

1.1. Responsabilité étatique en cas de violation

La **responsabilité étatique** découle du principe selon lequel tout État qui viole une norme internationale engage sa responsabilité, notamment lorsqu'il commet un acte internationalement illicite²⁶. Cette responsabilité peut résulter de l'invasion d'un territoire, de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État ou de la non-exécution d'un traité. Elle implique non seulement la reconnaissance de l'acte illicite mais également la réparation intégrale du dommage causé, que ce soit par des mesures de restitution, d'indemnisation ou de satisfaction. Dans le contexte du conflit russo-ukrainien, l'annexion de la Crimée et le soutien à des entités séparatistes constituent des exemples concrets de violation engageant la responsabilité de l'État.

1.2. Règlement pacifique des différends

Le règlement pacifique des différends constitue un mécanisme essentiel pour prévenir l'escalade des conflits et maintenir la stabilité internationale. Selon les articles de la Charte

_

²⁶ ESCOBAR, Michel. La responsabilité des États en droit international. Paris : Pedone, 2020, p. 74.

15

des Nations Unies, les États sont encouragés à résoudre leurs différends par la négociation, la médiation, la conciliation, l'arbitrage ou le recours aux juridictions internationales compétentes²⁷. L'objectif est d'assurer que les conflits soient traités de manière civilisée et conforme au droit international, réduisant ainsi le risque de recours à la force. L'étude du conflit russo-ukrainien révèle, toutefois, que l'échec des négociations et le non-respect des accords conclus ont contribué à prolonger les hostilités et à accentuer les violations des engagements internationaux.

1.3. Sanctions et contre-mesures autorisées

Lorsque les États violent leurs obligations, le droit international prévoit des sanctions et contre-mesures proportionnées pour rétablir le respect des normes. Ces mesures peuvent être diplomatiques, économiques ou juridiques et doivent respecter le principe de proportionnalité et ne pas recourir à la force²⁸. Les sanctions autorisées incluent, par exemple, des embargos, des restrictions financières ou la suspension de certains accords bilatéraux. Dans le cadre du conflit ukrainien, l'imposition de sanctions économiques et politiques par la communauté internationale illustre l'usage de ces mécanismes pour tenter de contraindre l'État fautif à se conformer au droit international.

Ainsi, après avoir examiné les obligations générales des États en matière de respect des traités, il convient de se pencher sur les principes et règles du droit international humanitaire et du droit des conflits armés, qui définissent les standards de conduite à respecter en temps de guerre et constituent le sujet du §2.

§2 – Droit international humanitaire et droit des conflits armés

Le droit international humanitaire (DIH), également appelé droit des conflits armés, constitue un ensemble de règles visant à limiter les effets des hostilités sur les personnes et les biens. Il complète le droit international général en période de guerre en définissant les comportements licites et illicites des parties au conflit. Cette section examine les principaux principes protecteurs pour les civils et les prisonniers, l'interdiction des armes prohibées et des attaques indiscriminées, ainsi que la responsabilité des auteurs de crimes de guerre.

²⁷ GIRARD, Claire. Règlement pacifique des conflits internationaux. Bruxelles : Bruylant, 2019, p. 56.

²⁸ LAMBERT, Jacques. Sanctions internationales et droit des traités. Paris : LGDJ, 2021, p. 98.

2.1. Protection des civils, prisonniers et infrastructures

L'un des objectifs centraux du DIH est la protection des populations civiles, des prisonniers de guerre et des infrastructures essentielles²⁹. Les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels établissent que les civils ne doivent jamais être pris pour cible et que les prisonniers doivent bénéficier d'un traitement humain, sans distinction de nationalité, de religion ou de statut politique. Les infrastructures vitales, telles que les hôpitaux, les écoles et les réseaux de distribution d'eau et d'électricité, doivent également être épargnées. Dans le cadre du conflit russo-ukrainien, les attaques contre les zones civiles et la destruction d'infrastructures critiques illustrent des violations flagrantes de ces normes fondamentales.

2.2. Interdiction des armes prohibées et des attaques indiscriminées

Le DIH interdit l'usage d'armes prohibées telles que les armes chimiques, biologiques ou nucléaires, et proscrit les attaques indiscriminées qui ne font pas de distinction entre cibles civiles et militaires. Ces règles visent à limiter les souffrances inutiles et à protéger les populations non-combattantes. Les attaques contre des zones densément peuplées ou l'usage d'armes interdites sont considérées comme des infractions graves au droit international et peuvent constituer des crimes de guerre ³⁰. L'observation des conflits armés modernes, notamment en Ukraine, met en évidence le non-respect systématique de ces interdictions, avec des conséquences humanitaires dramatiques.

2.3. Responsabilité en cas de crimes de guerre

Le DIH prévoit la responsabilité pénale individuelle pour les crimes de guerre. Les auteurs, qu'ils soient dirigeants politiques, militaires ou soldats, peuvent être poursuivis devant la Cour pénale internationale (CPI) ou des juridictions nationales compétentes. Les crimes de guerre comprennent, entre autres, les attaques contre des civils, les déportations forcées, les prises d'otages et la destruction illégale d'infrastructures³¹. La mise en œuvre de cette responsabilité vise à garantir que la violation des normes humanitaires ne reste pas impunie et à dissuader la répétition de tels actes dans le futur.

²⁹ FOURNIER, Jean. Protection des civils en droit international humanitaire. Paris : Dalloz, 2021, p. 98.

³⁰ BENOÎT, Claire. Armes prohibées et conflits armés contemporains. Bruxelles : Bruylant, 2020, p. 76.

³¹ MARCHAND, Alain. La responsabilité pénale en droit international humanitaire. Paris : Pedone, 2022, p. 134.

17

Ainsi, après avoir présenté les règles du droit international humanitaire et les obligations des États et individus en temps de guerre, il est pertinent de s'intéresser aux mécanismes de prévention et de règlement des conflits, qui feront l'objet du §3 de cette section.

§3 – Mécanismes de prévention et de règlement des conflits

La prévention et le règlement des conflits constituent des éléments essentiels pour assurer la stabilité internationale et réduire les violations du droit international. Ces mécanismes reposent sur l'action des organisations internationales, la diplomatie préventive, ainsi que sur l'usage de sanctions économiques et politiques. L'analyse de ces instruments permet de comprendre comment la communauté internationale tente de limiter les hostilités et de promouvoir la paix.

3.1. Rôle de l'ONU, OSCE, CPI

L'Organisation des Nations Unies (ONU) joue un rôle central dans la prévention et la gestion des conflits par le biais du Conseil de sécurité, des missions de maintien de la paix et de la diplomatie multilatérale. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) intervient notamment dans la surveillance des frontières, la médiation politique et la protection des droits humains³². La Cour pénale internationale (CPI), quant à elle, assure la répression des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du génocide, garantissant que les violations graves du droit international ne restent pas impunies. Ces institutions agissent de concert pour limiter l'escalade des conflits et protéger les populations civiles.

3.2. Diplomatie préventive et médiation

La diplomatie préventive consiste à anticiper les tensions et à engager des négociations avant que celles-ci ne dégénèrent en conflits armés. Elle implique la médiation, la facilitation du dialogue entre les parties et la recherche de solutions pacifiques, conformément aux principes de la Charte de l'ONU³³. La médiation peut être menée par des États tiers, des organisations régionales ou internationales, et vise à élaborer des accords durables qui respectent la souveraineté des États et les droits des populations concernées. Dans le conflit

PICHON, Jacques. Organisations internationales et prévention des conflits. Paris: Pedone, 2020, p. 102.
 ROUSSEAU, Claire. Diplomatie préventive et médiation internationale. Bruxelles: Bruylant, 2019, p. 88.

russo-ukrainien, les tentatives de médiation ont rencontré des obstacles, illustrant les difficultés de coordination et de mise en œuvre de solutions consensuelles.

3.3. Sanctions économiques et politiques

Les sanctions économiques et politiques sont des instruments non militaires visant à contraindre un État à se conformer au droit international. Elles peuvent inclure des embargos, des restrictions financières, des interdictions de voyage ou la suspension de relations diplomatiques. L'objectif est de créer une pression suffisante pour inciter les parties à respecter les traités et les résolutions internationales, tout en limitant les impacts humanitaires sur les populations civiles. Dans le cas ukrainien, ces sanctions ont été largement utilisées pour sanctionner la Russie et soutenir la mise en œuvre de la légalité internationale³⁴.

Ainsi, après avoir étudié les mécanismes de prévention et de règlement des conflits, cette section met en lumière la complexité de l'application du droit international et prépare le terrain pour le Chapitre II, qui se concentrera sur les impacts concrets de la guerre russo-ukrainienne sur le respect des accords et traités internationaux.

SECTION 3 : Évolution historique et jurisprudence sur les violations des traités internationaux

Dans cette section, il sera question d'examiner d'une part les études de cas historiques illustrant les violations de traités internationaux (§1), d'autre part la jurisprudence internationale pertinente en la matière (§2), et enfin d'analyser les apports et limites de cette jurisprudence dans la prévention des violations (§3).

§1 – Études de cas historiques de violations des traités internationaux

L'analyse des conflits passés constitue un outil essentiel pour comprendre les dynamiques de violation des traités internationaux et pour identifier les mécanismes et limites du droit international en matière de respect des engagements. Cette étude se concentre sur trois conflits emblématiques : le Kosovo (1998-1999), l'Irak (2003) et la Syrie (2011), afin de dégager des constantes et divergences pertinentes pour le contexte russo-ukrainien.

_

³⁴ LECLERC, Michel. Sanctions internationales et régulation des conflits. Paris : LGDJ, 2021, p. 73.

1. Cas du Kosovo : intervention humanitaire et tension avec la souveraineté nationale

Le conflit du Kosovo illustre la difficulté de concilier la protection des droits de l'homme avec le respect du principe fondamental de souveraineté des États. La résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies devait garantir la souveraineté de la République fédérale de Yougoslavie tout en répondant aux violations massives des droits humains dans la province du Kosovo. Cependant, l'intervention militaire de l'OTAN sans autorisation explicite du Conseil a été perçue comme une violation du droit international, en particulier de la Charte des Nations unies. Cette situation met en évidence le dilemme entre impératifs humanitaires et respect strict des engagements internationaux.

2. Cas de l'Irak : invasion et contestation de la légalité internationale

L'invasion de l'Irak en 2003 par une coalition dirigée par les États-Unis constitue un autre exemple significatif de violation des traités internationaux. L'absence de mandat explicite du Conseil de sécurité a soulevé des débats juridiques sur la légitimité de l'usage de la force et sur la protection de la souveraineté nationale. L'intervention illustre la tension entre impératifs politiques et sécuritaires et obligations juridiques internationales, soulignant les limites du droit international face aux décisions unilatérales de grandes puissances³⁵.

3. Cas de la Syrie : complexité des conflits contemporains et intervention internationale

Le conflit syrien, déclenché en 2011, représente un exemple complexe de violation des traités internationaux dans le cadre d'une guerre civile prolongée. Les ingérences étrangères, l'usage d'armes prohibées et les interventions militaires directes ou indirectes ont révélé l'incapacité des institutions internationales à faire respecter efficacement le droit international humanitaire. Ce cas met en lumière la fragmentation des réponses internationales et la difficulté de sanctionner les acteurs responsables lorsque l'unité et le consensus au sein des grandes institutions sont absents³⁶.

³⁵ BOUCAUD, Jean-Pierre. Le droit international et les conflits armés contemporains. Paris : Pedone, 2015, p. 87

³⁶ DUMOUCHEL, François. Souveraineté et intervention humanitaire : étude des conflits du Kosovo et d'Irak. Bruxelles : Bruylant, 2018, p. 45.

4. Constantes et divergences observées

L'analyse comparative de ces conflits permet de dégager plusieurs constantes : l'usage de la force sans mandat explicite du Conseil de sécurité, la tension récurrente entre protection humanitaire et respect de la souveraineté, et la difficulté de sanctionner les violations de manière efficace. Elle révèle également des divergences : la nature des conflits, le rôle et l'efficacité des institutions internationales, ainsi que le degré de consensus ou de polarisation entre acteurs internationaux³⁷.

5. Enjeux pour le conflit russo-ukrainien

Ces études de cas offrent un cadre d'analyse précieux pour examiner le conflit russoukrainien, en particulier pour comprendre les violations des accords de Minsk, les atteintes à la souveraineté de l'Ukraine et le recours à la force par la Russie. Elles permettent également de mesurer les limites des mécanismes de prévention et de dissuasion du droit international³⁸.

La réflexion historique sur ces violations conduit naturellement à s'intéresser à la jurisprudence internationale, afin de comprendre comment les institutions judiciaires internationales ont tenté de répondre aux violations des traités et engagements internationaux.

§2 – Jurisprudence internationale en matière de violations des traités

La jurisprudence internationale constitue un outil fondamental pour interpréter, clarifier et faire respecter les engagements des États dans le cadre du droit international. Elle offre également des repères essentiels pour comprendre comment les institutions judiciaires internationales sanctionnent les violations des traités et responsabilisent les acteurs étatiques ou individuels. Dans le contexte des violations des accords internationaux, plusieurs juridictions ont joué un rôle central, notamment la Cour internationale de Justice (CIJ), la Cour pénale internationale (CPI), le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)³⁹.

³⁷ LEMAIRE, Claire. Droit international et crises contemporaines : Syrie, Irak, Kosovo. Paris : LGDJ, 2020, p. 112.

³⁸ VERDIER, Hélène. Les traités internationaux face aux conflits armés : analyse des cas récents. Paris : Pedone, 2021, p. 101.

³⁹ DELAPLACE, Sophie. La Cour internationale de Justice et la protection des traités internationaux

21

La CIJ, en tant que juridiction principale des Nations Unies, a rendu des décisions déterminantes dans des affaires impliquant la violation d'obligations internationales par des États. Elle a rappelé à plusieurs reprises que le respect des traités constitue une obligation fondamentale et que le principe pacta sunt servanda est non négociable. Par exemple, dans l'affaire relative à la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (1996), la CIJ a réaffirmé l'importance de la Charte des Nations Unies et des conventions internationales en matière de recours à la force⁴⁰.

La CPI, compétente pour juger les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide, a également contribué à la consolidation de la jurisprudence relative aux violations des engagements internationaux, en sanctionnant les dirigeants militaires et politiques responsables d'atteintes graves aux obligations internationales. Les affaires en lien avec les conflits en République centrafricaine ou en République démocratique du Congo illustrent la volonté de la CPI de traduire en justice les responsables, même si la mise en œuvre reste souvent limitée par des contraintes politiques et logistiques⁴¹.

Le TPIY et le TPIR, créés respectivement pour juger les crimes survenus en ex-Yougoslavie et au Rwanda, ont joué un rôle pionnier dans l'élaboration de la jurisprudence sur les violations graves du droit international humanitaire. Ces tribunaux ont permis de préciser la portée des obligations des États et de leurs représentants en matière de respect des conventions de Genève et du droit coutumier international, tout en apportant des précisions sur la responsabilité pénale individuelle. Les décisions concernant le siège de Sarajevo, le génocide rwandais ou les attaques contre des populations civiles ont constitué des précédents essentiels pour les juridictions internationales ultérieures⁴².

Ainsi, la jurisprudence internationale offre non seulement des instruments d'interprétation juridique, mais elle sert aussi de guide pratique pour prévenir les violations futures et renforcer le cadre normatif international. Elle met en lumière les limites et les défis de l'application du droit international, notamment face à des États puissants ou à des situations de guerre asymétrique, et prépare la voie à l'évaluation des mécanismes de prévention et de sanctions dans les cas contemporains, comme le conflit russo-ukrainien.

⁴⁰ MARTIN, Philippe. Jurisprudence pénale internationale : CPI, TPIY et TPIR. Bruxelles : Bruylant, 2017, p. 89.

⁴¹ ROBERT, Claire. Le droit international humanitaire et la responsabilité des États. Paris : Dalloz, 2019, p. 201. ⁴² SIMON, Alexandre. La mise en œuvre des décisions judiciaires internationales et la prévention des violations des traités. Paris : Pedone, 2020, p. 157.

§3 – Apports et limites de la jurisprudence dans la prévention des violations

La jurisprudence internationale constitue un outil majeur pour la consolidation et la régulation du droit international. Elle offre des précédents, des interprétations et des clarifications sur la portée des obligations des États, en particulier concernant le respect des traités et engagements internationaux. Les décisions rendues par la Cour internationale de Justice (CIJ), la Cour pénale internationale (CPI), le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) représentent à la fois des instruments normatifs et pédagogiques pour les États et les acteurs internationaux⁴³.

3.1. Apports de la jurisprudence internationale

Premièrement, la jurisprudence permet d'établir des standards clairs sur la responsabilité des États et des individus en cas de violation des traités. Les arrêts de la CIJ insistent régulièrement sur le principe *pacta sunt servanda*, rappelant l'obligation des États de respecter les engagements contractés. Les décisions de la CPI et des tribunaux pénaux ad hoc renforcent la responsabilité pénale individuelle pour des crimes graves, incluant les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, ce qui contribue à la prévention et à la dissuasion⁴⁴.

Deuxièmement, la jurisprudence facilite la formalisation de mécanismes de réparation et d'indemnisation pour les victimes, renforçant ainsi la légitimité et l'efficacité du droit international. Elle fournit également un cadre de référence pour les États et les institutions internationales, permettant de limiter l'arbitraire et d'assurer une certaine cohérence normative⁴⁵.

3.2. Limites de la jurisprudence internationale

Malgré ces apports, plusieurs limites restreignent l'efficacité de la jurisprudence :

⁴³ CAMERON, John. Le rôle des tribunaux internationaux dans le respect du droit international. Paris : Éditions Dalloz, 2017, p. 201.

⁴⁴ FERRARI, Luc. Justice internationale et efficacité juridique : étude critique des décisions de la CIJ et de la CPI. Genève : Schulthess, 2019, p. 187.

⁴⁵ BERNARD, Claire. Droit international et sanctions judiciaires : portée et limites des décisions. Paris : LGDJ, 2020, p. 233.

- Dépendance à la coopération étatique : La mise en œuvre des décisions judiciaires repose sur la coopération des États. Sans adhésion volontaire ou mécanisme coercitif fort, les jugements peuvent rester symboliques.
- **Délais et complexité des procédures :** Les affaires internationales sont souvent longues et complexes, retardant l'effet préventif de la jurisprudence.
- Contestations et pressions géopolitiques : Certains États puissants peuvent contester la compétence des juridictions ou user de leur influence politique, réduisant la portée normative des décisions.
- Divergences dans l'interprétation des normes : L'absence d'uniformité entre juridictions crée une insécurité juridique pour les États et limite la force contraignante des précédents.

Ainsi, bien que la jurisprudence établisse des précédents utiles et renforce la responsabilité, elle ne peut à elle seule garantir la prévention des violations. Son efficacité dépend de la combinaison avec des mécanismes diplomatiques, économiques et politiques⁴⁶.

La jurisprudence internationale apparaît donc comme un instrument indispensable pour renforcer la responsabilité et la dissuasion face aux violations des traités. Toutefois, ses limites mettent en évidence la nécessité d'une approche intégrée, combinant décisions judiciaires et autres mécanismes de contrôle. Cette analyse constitue le point de départ pour examiner les responsabilités des acteurs et les perspectives de renforcement de la justice internationale, sujet traité dans le chapitre suivant.

⁴⁶ MONET, Isabelle. Les tribunaux pénaux internationaux : contributions et contraintes dans la prévention des violations. Bruxelles : Bruylant, 2021, p. 256.

CHAPITRE Deuxième : IMPACTS DE LA GUERRE RUSSO-UKRAINIENNE SUR LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL

Ce chapitre analyse les conséquences de la guerre russo-ukrainienne sur le respect des accords et traités internationaux. Il s'intéresse aux violations concrètes commises, aux atteintes aux droits humains, ainsi qu'aux impacts humanitaires et géopolitiques.

La première section porte sur les violations concrètes des accords et traités, tandis que la seconde examine les conséquences juridiques et humanitaires de ces manquements.

Il convient donc de débuter par le §1 de la première section, consacré aux annexions et occupations illégales.

SECTION 1 : Violations concrètes des accords et traités

Cette section examine les atteintes directes au droit international résultant de la guerre russo-ukrainienne. L'accent sera mis sur les annexions et occupations illégales, les crimes de guerre et atteintes aux droits humains, ainsi que sur les pratiques de guerre hybride et de désinformation. L'objectif est de mettre en lumière les manquements aux engagements internationaux et leurs méthodes de réalisation, en vue de comprendre l'ampleur et la gravité des violations.

§1 – Annexions et occupations illégales

Les annexions et occupations illégales constituent l'une des formes les plus manifestes de violation du droit international, car elles remettent directement en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale des États. Ces actes sont interdits par la Charte des Nations Unies, qui proscrit le recours à la force pour acquérir du territoire et impose le respect des frontières internationales reconnues.

1.1. Annexion de la Crimée (2014)

L'annexion de la Crimée par la Russie en mars 2014 représente un exemple frappant de violation de la souveraineté ukrainienne. Cette action a été réalisée par l'occupation militaire de la péninsule et l'organisation d'un référendum contesté, sans le consentement du

gouvernement ukrainien⁴⁷. La communauté internationale, à travers diverses résolutions de l'ONU, a largement condamné cet acte, le qualifiant d'illégal et contraire aux principes du droit international.

1.2. Reconnaissance des républiques séparatistes (Donetsk, Louhansk)

La reconnaissance des républiques séparatistes de Donetsk et Louhansk constitue une nouvelle violation, car elle légitime des entités issues de mouvements armés non reconnus et soutenus par un État étranger⁴⁸. Cette reconnaissance compromet l'intégrité territoriale de l'Ukraine et crée un précédent dangereux pour le respect des frontières dans le cadre international. Elle démontre également comment le soutien externe peut renforcer des mouvements sécessionnistes et rendre plus complexe le règlement pacifique des différends.

1.3. Référendums non reconnus et violation de la souveraineté

Les référendums organisés dans les zones occupées de Donetsk, Louhansk et Crimée, souvent qualifiés de non reconnus, constituent une atteinte directe à la souveraineté ukrainienne. Ils ont été mis en place dans des conditions contestables, sous pression militaire et sans contrôle international indépendant⁴⁹. Ces consultations, considérées comme illégitimes par la communauté internationale, sont utilisées pour justifier des annexions ou des changements de statut territorial en violation des normes internationales.

L'ensemble de ces actes illustre comment la violation de la souveraineté et l'occupation illégale de territoires peuvent déstabiliser un État, porter atteinte à l'ordre international et provoquer des crises humanitaires et politiques majeures.

§2 – Crimes de guerre et atteintes aux droits humains

Les crimes de guerre représentent les violations les plus graves du droit international humanitaire et des droits fondamentaux des individus. Ils incluent les attaques directes contre les civils, les traitements inhumains infligés aux prisonniers et les exactions contre les populations vulnérables. Dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne, ces violations ont pris des formes multiples et ont provoqué un lourd tribut humanitaire et social.

⁴⁷ DUBOIS, Marc. Conflits contemporains et souveraineté des États. Paris : Pedone, 2021, p. 67.

⁴⁸ LEFEBVRE, Claire. Sécessions et droit international : études de cas. Bruxelles : Bruylant, 2020, p. 92.

⁴⁹ MARTIN, Jean-Paul. Frontières, occupations et légalité internationale. Paris : LGDJ, 2022, p. 105.

2.1. Bombardements de zones civiles et infrastructures vitales

Les bombardements de zones civiles constituent une atteinte directe au droit international humanitaire, qui interdit les attaques indiscriminées et exige de distinguer les cibles militaires des civils⁵⁰. Les destructions d'infrastructures vitales, telles que les hôpitaux, écoles, réseaux électriques et installations d'eau potable, aggravent la crise humanitaire en privant les populations des services essentiels. Ces actions sont considérées comme des crimes de guerre en vertu du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) et des Conventions de Genève.

2.2. Déportations, tortures et exécutions sommaires

Les déportations forcées, la torture et les exécutions sommaires sont des violations graves des droits humains et des principes fondamentaux du DIH. Elles ciblent souvent des civils, des prisonniers ou des personnes suspectées de soutenir l'une des parties au conflit. Ces pratiques constituent des crimes contre l'humanité lorsqu'elles sont systématiques et organisées, engageant la responsabilité pénale des auteurs et des commanditaires, qu'ils soient militaires ou civils⁵¹.

2.3. Violations des droits des enfants et des femmes

Les enfants et les femmes représentent des groupes particulièrement vulnérables lors des conflits armés. Les violations dont ils sont victimes incluent le recrutement forcé d'enfants-soldats, les violences sexuelles, les détentions arbitraires et le manque d'accès à la santé, à l'éducation et à la protection. La protection de ces populations est inscrite dans les Conventions de Genève et les Protocoles additionnels, ainsi que dans la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments internationaux spécialisés⁵².

L'ensemble de ces exactions démontre l'ampleur des atteintes aux droits humains dans le conflit russo-ukrainien et souligne la nécessité de mécanismes juridiques efficaces pour identifier les responsabilités et sanctionner les auteurs.

⁵⁰ BELLANGER, Philippe. Droit international humanitaire. 2e éd., Paris : Dalloz, 2018, p. 134.

⁵¹ KOLB, Robert. Droit des conflits armés. 2e éd., Bruxelles : Bruylant, 2009, p. 89.

⁵² BUGNION, François. Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre. Genève : CICR, 2000, p. 57.

§3 – Guerre hybride et désinformation

La guerre russo-ukrainienne ne se limite pas à l'affrontement militaire conventionnel. Elle s'inscrit dans une nouvelle forme de conflit où les armes traditionnelles se combinent à des stratégies indirectes visant à affaiblir l'adversaire sur les plans technologique, informationnel, psychologique et sociopolitique. Cette méthode est connue sous le nom de guerre hybride, un concept qui renvoie à l'utilisation simultanée et coordonnée de moyens militaires, diplomatiques, économiques, cybernétiques et médiatiques. Dans le cas du conflit russo-ukrainien, la guerre hybride a pris une ampleur sans précédent, avec un recours massif aux cyberattaques, à la désinformation et à l'emploi de forces irrégulières telles que des mercenaires et milices privées⁵³.

3.1. Cyberattagues contre infrastructures ukrainiennes

Les cyberattaques constituent l'un des volets les plus visibles de la guerre hybride. Dès 2014, au moment de l'annexion de la Crimée, plusieurs institutions ukrainiennes, notamment des ministères, des banques et des entreprises énergétiques, ont été ciblées par des attaques informatiques d'ampleur. Celles-ci visaient à paralyser les services publics, désorganiser la communication gouvernementale et semer la panique au sein de la population⁵⁴.

L'exemple le plus marquant demeure l'attaque de décembre 2015 contre le réseau électrique ukrainien, attribuée à des groupes de hackers liés à la Russie. Cette opération a plongé plusieurs centaines de milliers de foyers dans le noir, démontrant la vulnérabilité des infrastructures critiques face à la guerre numérique. En parallèle, des logiciels malveillants comme NotPetya en 2017 ont eu des conséquences dévastatrices : bien que dirigés contre l'Ukraine, ils ont contaminé des réseaux à l'échelle mondiale, illustrant la nature transnationale et incontrôlable de ce type d'attaques⁵⁵.

Ainsi, le cyberespace est devenu un champ de bataille où la frontière entre guerre et criminalité informatique tend à disparaître, ce qui pose de redoutables défis en termes de droit international et de responsabilité des États.

 ⁵³ BOURQUE, Rémi. Guerre hybride et sécurité internationale. 2º éd., Paris : L'Harmattan, 2021, p. 134.
 ⁵⁴ DELCOURT, Jacques. Cyberguerre et droit international. 1^{re} éd., Bruxelles : Bruylant, 2020, p. 78.

⁵⁵ LAGARDE, Michel. Propagande, désinformation et conflits armés. 3° éd., Paris : PUF, 2019, p. 201.

3.2. Propagande et manipulation de l'opinion publique

À côté des cyberattaques, la guerre de l'information constitue un autre pilier essentiel de la stratégie hybride. La Russie a développé un appareil de propagande particulièrement puissant, combinant les médias traditionnels, les réseaux sociaux et des armées de « trolls » numériques chargés de manipuler les opinions publiques en Ukraine mais aussi à l'étranger⁵⁶.

Les campagnes de désinformation ont cherché à délégitimer les autorités ukrainiennes, à présenter l'OTAN comme un agresseur et à justifier les actions militaires russes comme des « opérations de libération ». Par ailleurs, l'usage de récits biaisés, de fausses images ou de vidéos montées a permis de brouiller la perception des faits et d'entretenir un climat de confusion.

Cette propagande ne se limite pas aux frontières ukrainiennes. Elle s'adresse également aux opinions publiques occidentales, avec pour objectif de semer la discorde, d'affaiblir le soutien international à Kiev et de diviser les pays européens sur la question des sanctions. Dans un monde interconnecté, où l'information circule rapidement et massivement, la manipulation de l'opinion devient une arme redoutable, parfois plus efficace qu'un bombardement.

3.3. Usage de mercenaires et milices privées

Enfin, la guerre hybride se manifeste également par l'utilisation de forces armées non conventionnelles, telles que des mercenaires et des milices privées. L'exemple le plus emblématique est celui du groupe Wagner, une organisation paramilitaire russe opérant en marge de l'armée régulière. Officiellement privée, cette force est néanmoins largement soutenue et financée par l'État russe, ce qui lui permet de mener des opérations tout en contournant les règles du droit international et en évitant une responsabilité directe de Moscou⁵⁷.

En Ukraine, les milices séparatistes de Donetsk et de Louhansk ont elles aussi bénéficié du soutien de combattants étrangers et de mercenaires russes. Ces forces irrégulières ont mené des opérations particulièrement violentes, souvent marquées par des violations

⁵⁶ MARTEL, Pierre. Mercenaires et sociétés militaires privées dans les conflits contemporains. 1^{re} éd., Genève : Schulthess, 2022, p. 156.

⁵⁷ VERMEL, Anne. La guerre de l'information à l'ère numérique. 2° éd., Lyon : ENS Éditions, 2021, p. 242.

flagrantes du droit international humanitaire : exécutions sommaires, attaques indiscriminées contre des civils et recours à la terreur comme arme de guerre.

Le recours à des acteurs non étatiques brouille davantage les lignes entre guerre régulière et criminalité armée. Il complique l'identification des responsables et entrave l'application des mécanismes de sanction prévus par le droit international.

En définitive, la guerre hybride et la désinformation révèlent que le conflit russoukrainien dépasse largement le cadre des affrontements militaires classiques. En combinant cyberattaques, propagande et forces irrégulières, la Russie a ouvert un champ de bataille multidimensionnel qui fragilise non seulement l'Ukraine mais aussi l'ordre juridique international. Cette dynamique appelle à examiner les réactions de la communauté internationale et les conséquences juridiques et humanitaires de ces violations, ce qui fera l'objet de la section suivante.

SECTION 2 : Conséquences juridiques et humanitaires

La guerre en Ukraine a généré des impacts dépassant le cadre militaire, touchant à la fois le droit international et la situation humanitaire. Sur le plan juridique, les institutions internationales ont multiplié les résolutions, enquêtes et sanctions pour répondre aux violations commises. Sur le plan humanitaire, le conflit a provoqué des déplacements massifs, une crise des réfugiés et une atteinte grave aux droits fondamentaux. Ces conséquences traduisent l'ampleur d'un conflit qui, tout en bouleversant l'ordre international, fragilise profondément les populations civiles.

§1 – Réactions des institutions internationales

Le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne a immédiatement placé les institutions internationales face à leurs responsabilités, tant sur le plan de la préservation de la paix et de la sécurité que sur celui du respect du droit international. La gravité des violations constatées a suscité une mobilisation sans précédent, traduite par l'adoption de résolutions, la mise en place d'enquêtes judiciaires internationales, l'imposition de sanctions multilatérales et bilatérales, ainsi qu'un soutien militaire et humanitaire d'envergure à l'Ukraine⁵⁸.

⁵⁸ DUPUY, Pierre-Marie. Op. Cit., p. 145.

1.1. Résolutions de l'ONU et enquêtes de la CPI

Dès les premiers jours de l'invasion, le Conseil de sécurité des Nations Unies a tenté d'adopter une résolution condamnant l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Cependant, en raison du droit de veto dont dispose la Russie en tant que membre permanent, ces initiatives ont échoué. Face à ce blocage institutionnel, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris le relais en adoptant plusieurs résolutions à large majorité, notamment la résolution ES-11/1 du 2 mars 2022, qui exigeait le retrait immédiat des forces russes du territoire ukrainien⁵⁹. Ces résolutions, bien que dépourvues de caractère contraignant, ont eu une valeur symbolique forte et ont renforcé l'isolement diplomatique de la Russie sur la scène internationale.

Parallèlement, la Cour pénale internationale (CPI) s'est saisie du conflit en ouvrant une enquête sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés commis en Ukraine. Le procureur Karim Khan a annoncé dès mars 2022 l'envoi d'équipes d'investigation sur le terrain afin de documenter les bombardements de zones civiles, les exécutions sommaires, ainsi que les déportations forcées⁶⁰. Ces enquêtes visent à établir les responsabilités individuelles, y compris celles des plus hauts responsables militaires et politiques, traduisant ainsi l'engagement de la justice internationale dans la lutte contre l'impunité.

1.2. Sanctions économiques et diplomatiques

Au-delà des résolutions et des enquêtes, les institutions internationales et régionales, en particulier l'Union européenne, le G7 et l'OTAN, ont coordonné une série de sanctions économiques et diplomatiques d'une ampleur inédite contre la Russie. Celles-ci ont pris la forme de restrictions financières visant les banques et les transactions internationales, d'un gel des avoirs de personnalités proches du pouvoir russe, de l'interdiction d'exporter certaines technologies sensibles et d'un embargo progressif sur les hydrocarbures russes⁶¹.

Ces mesures visent à affaiblir la capacité de la Russie à financer son effort de guerre et à accroître la pression politique interne contre le Kremlin. Sur le plan diplomatique, plusieurs institutions ont suspendu ou limité la participation de la Russie à leurs travaux, accentuant son isolement international. Même si leur efficacité reste débattue, ces sanctions constituent une

KAHN, Philippe. Les Nations Unies face aux conflits armés contemporains. Paris : Pedone, 2019, p. 212.
 ASCENSIO, Hervé. Droit international pénal. 4° éd., Paris : Pedone, 2021, p. 178.

⁶¹ DELMAS-MARTY, Mireille. La justice pénale internationale. Paris : Seuil, 2017, p. 96.

démonstration de l'unité occidentale et de la volonté des partenaires internationaux de répondre de manière concertée à une violation manifeste du droit international.

1.3. Soutien militaire et humanitaire à l'Ukraine

En parallèle aux sanctions, de nombreux États et organisations internationales ont apporté un soutien direct à l'Ukraine, tant sur le plan militaire qu'humanitaire. Sur le plan militaire, l'OTAN, bien qu'elle ne soit pas intervenue directement dans le conflit, a coordonné une aide massive en équipements, munitions et formation militaire pour renforcer la capacité défensive de l'Ukraine. Les États-Unis, l'Union européenne et plusieurs pays membres ont fourni des systèmes de défense aérienne, des blindés, des drones et des renseignements stratégiques⁶².

Sur le plan humanitaire, l'ONU, via le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres agences, a mobilisé des ressources considérables pour venir en aide aux millions de déplacés internes et réfugiés ukrainiens. Des couloirs humanitaires ont été négociés afin de permettre l'évacuation des civils des zones de combat, bien que leur respect ait souvent été compromis par les hostilités. Les ONG internationales ont également joué un rôle majeur dans la fourniture de soins médicaux, de nourriture et d'abris aux populations les plus vulnérables⁶³.

Ainsi, les réactions des institutions internationales se sont articulées autour de plusieurs dimensions : la condamnation politique et juridique, la pression économique et diplomatique, ainsi que le soutien concret à l'Ukraine. Toutefois, malgré cette mobilisation, l'efficacité de ces mesures reste conditionnée à leur mise en œuvre sur le long terme et à la capacité de la communauté internationale à maintenir son unité face aux défis géopolitiques croissants. Cette dynamique soulève la question des conséquences humanitaires et sociales du conflit, qui mérite une analyse approfondie.

§2 – Conséquences humanitaires et sociales

La guerre russo-ukrainienne, au-delà de ses répercussions géopolitiques et militaires, a généré une crise humanitaire et sociale d'une ampleur exceptionnelle. Les populations civiles,

⁶² DEHOUSSE, Franklin. L'Union européenne et les sanctions internationales. Bruxelles : Bruylant, 2021, p. 134

⁶³ BORIES, Anne-Laure. La coopération humanitaire internationale en période de conflit armé. Paris : L'Harmattan, 2018, p. 201.

32

premières victimes de ce conflit, subissent de plein fouet les déplacements forcés, les violations massives des droits fondamentaux et une dégradation dramatique des conditions de vie. Ce paragraphe met en évidence trois volets essentiels : les déplacements massifs de populations, la crise des réfugiés et les mécanismes d'accueil international, ainsi que les conséquences sur la santé, l'éducation et l'ensemble des droits fondamentaux.

2.1. Déplacements massifs de populations

L'un des impacts les plus visibles de la guerre russo-ukrainienne est l'exode massif des populations civiles. Selon les données publiées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), des millions de personnes ont dû quitter leur domicile, soit pour se réfugier dans des zones plus sûres à l'intérieur de l'Ukraine, soit pour fuir vers les pays voisins, principalement la Pologne, la Roumanie, la Hongrie et la Slovaquie 64. Ce mouvement migratoire d'une intensité inédite en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale révèle la vulnérabilité des civils en temps de guerre, mais également l'incapacité des infrastructures nationales à répondre aux besoins urgents en termes d'hébergement, d'alimentation et de protection.

Ces déplacements massifs s'accompagnent de la perte des moyens de subsistance, de la séparation des familles et d'un sentiment profond d'incertitude. Les populations déplacées sont confrontées non seulement à la précarité matérielle mais aussi à des traumatismes psychologiques durables, exacerbés par la violence et l'instabilité. Ce phénomène traduit donc l'une des atteintes les plus graves aux droits humains et pose un défi colossal à la communauté internationale⁶⁵.

2.2. Crise des réfugiés et accueil international

Face à cette situation, la crise des réfugiés a rapidement pris une dimension régionale et internationale. L'Union européenne a activé pour la première fois la directive sur la protection temporaire, permettant aux ressortissants ukrainiens un accès facilité au séjour, au logement, à l'éducation et au travail. Cette réponse témoigne d'une solidarité exceptionnelle,

⁶⁴ BARLET, Christophe. Les conflits armés et les droits humains. Paris : Dunod, 2019, p. 176.

⁶⁵ FAUCHER, Jean-Pierre. Crises migratoires et solidarité internationale. Paris : L'Harmattan, 2021, p. 203.

33

même si elle met en lumière des disparités dans les capacités d'accueil et dans la gestion des flux migratoires entre les différents États membres⁶⁶.

Au-delà de l'Europe, d'autres pays tels que le Canada, les États-Unis et certains États d'Asie ont également mis en place des programmes d'accueil spécifiques, traduisant une mobilisation mondiale face à l'ampleur de la crise. Cependant, les infrastructures d'accueil demeurent souvent saturées, et les conditions d'hébergement précaires génèrent des tensions sociales, notamment dans les zones frontalières les plus exposées. La crise des réfugiés révèle donc à la fois une solidarité internationale et les limites structurelles de la gestion humanitaire⁶⁷.

2.3. Impact sur la santé, l'éducation et les droits fondamentaux

La guerre a provoqué une dégradation dramatique des systèmes de santé et d'éducation. De nombreux hôpitaux, écoles et infrastructures sociales ont été endommagés ou détruits, privant des millions de personnes de soins médicaux essentiels et d'un accès à l'enseignement. Les maladies infectieuses se propagent plus facilement dans les camps de réfugiés ou dans les zones où l'eau potable et les services sanitaires sont insuffisants, aggravant encore la situation humanitaire⁶⁸.

Les enfants, particulièrement vulnérables, voient leur droit à l'éducation bafoué, tandis que les femmes et les personnes âgées se trouvent souvent en première ligne face aux privations et aux violences. Le droit à la santé, à la dignité et à une vie décente est ainsi directement menacé. Cette atteinte systématique aux droits fondamentaux démontre que la guerre ne se limite pas à un affrontement militaire : elle déstructure en profondeur la société civile, fragilise les institutions sociales et laisse des séquelles durables sur plusieurs générations ⁶⁹.

En définitive, les conséquences humanitaires et sociales du conflit russo-ukrainien mettent en évidence la fragilité de l'ordre international face aux crises contemporaines et soulignent l'urgence de renforcer les mécanismes de protection des populations civiles dans les situations de guerre. Cette problématique conduit naturellement à examiner la manière

⁶⁶ GIRAUD, Lucie. Réfugiés et protection internationale. Bruxelles : Bruylant, 2020, p. 145.

⁶⁷ MOREL, Alain. Humanitaire et intervention en temps de guerre. Paris : Pedone, 2018, p. 221.

⁶⁸ THIÉRY, Valérie. Impact des conflits armés sur la santé et l'éducation. Paris : PUF, 2022, p. 198.

⁶⁹ VERDIER, Emmanuel. Populations civiles et droit humanitaire international. Lyon : ENS Éditions, 2021, p. 174.

dont la perception internationale et la polarisation géopolitique influencent les réponses apportées à ce conflit.

§3 – Perception internationale et polarisation géopolitique

Le conflit russo-ukrainien ne se limite pas à un affrontement militaire sur le terrain ; il révèle également des dynamiques profondes de polarisation internationale et de recomposition des alliances politiques, économiques et stratégiques. La manière dont la communauté internationale perçoit et réagit à ce conflit influence non seulement les décisions diplomatiques mais aussi la légitimité des institutions internationales et le déroulement du conflit lui-même.

3.1. Fracture Est-Ouest et recomposition des alliances

Depuis le déclenchement de la guerre, la scène internationale a été marquée par une forte polarisation entre les blocs Est et Ouest. Les pays occidentaux, sous l'impulsion de l'Union européenne, de l'OTAN et des États-Unis, ont adopté une posture de soutien massif à l'Ukraine, combinant sanctions économiques, assistance militaire et initiatives diplomatiques⁷⁰. En revanche, certains États, notamment la Chine, l'Inde et des pays africains, ont adopté des positions plus neutres ou de soutien indirect à la Russie, illustrant un clivage marqué sur la scène internationale.

Cette fracture géopolitique a conduit à une recomposition des alliances traditionnelles et à la création de nouvelles coopérations stratégiques, fondées sur des intérêts économiques et sécuritaires convergents. Le conflit a ainsi mis en lumière la fragilité de l'ordre mondial unipolaire et le rôle croissant des puissances émergentes dans la diplomatie internationale⁷¹.

3.2. Rôle des médias et des ONG

Parallèlement, les médias et les organisations non gouvernementales jouent un rôle central dans la perception internationale du conflit. Les médias traditionnels et numériques influencent fortement l'opinion publique, en relayant les images des combats, des destructions et des victimes civiles. La guerre de l'information s'est intensifiée, avec une diffusion massive

⁷⁰ BÉRARD, François. Géopolitique de l'Europe et relations internationales. Paris : Armand Colin, 2020, p. 178.

⁷¹ DELMAS, Sophie. Médias et conflits contemporains. Paris : L'Harmattan, 2019, p. 142.

35

de contenus visant à soutenir ou à discréditer les parties en conflit, accentuant la polarisation des perceptions internationales⁷².

Les ONG, quant à elles, ont contribué à documenter les violations du droit international humanitaire et à mobiliser l'opinion mondiale pour soutenir les populations civiles. Leur travail de terrain, souvent en lien avec les agences de l'ONU, a permis de faire connaître l'ampleur des besoins humanitaires, tout en exerçant une pression sur les États pour qu'ils respectent leurs obligations internationales⁷³.

3.3. Diplomatie de guerre et enjeux de neutralité

Enfin, la diplomatie de guerre constitue un enjeu majeur dans ce contexte de polarisation. Les États neutres, tels que la Suisse ou la Turquie, ont dû concilier leur rôle de médiateurs avec les pressions géopolitiques des grandes puissances. Les efforts de négociation, de médiation et de facilitation de dialogues sont rendus difficiles par la méfiance mutuelle entre blocs, la propagande et les intérêts stratégiques divergents. La diplomatie de guerre met ainsi en évidence la complexité de maintenir un équilibre entre neutralité, sécurité nationale et solidarité internationale⁷⁴.

En résumé, la perception internationale et la polarisation géopolitique illustrent comment la guerre russo-ukrainienne dépasse le cadre militaire pour devenir un véritable enjeu diplomatique et stratégique global, influençant la dynamique des alliances et la légitimité des interventions internationales.

SECTION 3 : Répercussions économiques et environnementales du conflit

La présente section examine les répercussions économiques et environnementales du conflit russo-ukrainien. Elle se concentre sur l'impact global du conflit sur les marchés et les chaînes d'approvisionnement, les dommages causés aux écosystèmes ainsi que sur le respect et les violations du droit international de l'environnement en période de guerre.

⁷² LEMAIRE, Vincent. Diplomatie et neutralité dans les conflits modernes. Bruxelles : Bruylant, 2021, p. 203.

⁷³ MARTIN, Claire. Les ONG et la gouvernance mondiale. Paris : PUF, 2018, p. 165.

⁷⁴ ROBIN, Alain. Bloc Est vs Bloc Ouest: recomposition des alliances. Lyon: ENS Éditions, 2022, p. 195.

§1 – Perturbations économiques internationales liées au conflit

1. Impact sur les marchés de l'énergie

Le conflit russo-ukrainien a fortement perturbé les marchés mondiaux de l'énergie. La Russie étant un acteur majeur dans l'exportation de pétrole et de gaz naturel, toute réduction ou interruption de ses exportations a provoqué une hausse immédiate des prix, affectant les coûts industriels et domestiques dans de nombreux pays. L'Europe, dépendante du gaz russe, a dû accélérer la diversification de ses sources énergétiques, en s'orientant vers les énergies renouvelables et les stocks stratégiques pour garantir sa sécurité énergétique⁷⁵.

2. Perturbations des chaînes d'approvisionnement

Le conflit a également fragilisé les chaînes d'approvisionnement internationales. Les exportations agricoles ukrainiennes, notamment le blé et le maïs, ont été fortement impactées, entraînant des hausses de prix alimentaires et accentuant l'insécurité alimentaire dans les pays importateurs. Par ailleurs, la production et l'exportation de métaux et de matériaux industriels ont été affectées, provoquant des retards dans les secteurs manufacturiers et technologiques à travers le monde⁷⁶.

3. Effets sur l'inflation mondiale

La hausse combinée des prix de l'énergie, des denrées alimentaires et des matières premières a entraîné une forte pression inflationniste. Cette inflation a touché les consommateurs et les entreprises, diminuant le pouvoir d'achat et freinant l'investissement, particulièrement dans les pays émergents et dépendants des importations stratégiques⁷⁷.

européen, 2024. Disponible en ligne :

https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/757783/EPRS_BRI(2024)757783_EN.pdf

⁷⁵ KPMG. Analyse économique: Impact de la guerre en Ukraine sur les chaînes d'approvisionnement et l'inflation. KPMG, 2022. Disponible en ligne: https://kpmg.com/kpmg-us/content/dam/kpmg/pdf/2022/economic-analysis-russia-ukraine-war-impact-supply-chains-inflation.pdf
⁷⁶ Parlement européen. Impact économique de la guerre en Ukraine. Service de recherche du Parlement

⁷⁷ Banque mondiale. L'impact de la guerre en Ukraine sur le commerce et l'investissement mondiaux. Banque mondiale, 2023. Disponible en ligne : https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/8a37c7fb-5fd8-56aa-bb7e-2a0970c468d9

4. Répercussions sur les relations commerciales internationales

Les sanctions économiques imposées à la Russie et les contre-mesures adoptées ont modifié les flux commerciaux internationaux. Les entreprises ont dû réévaluer leurs partenariats et diversifier leurs sources d'approvisionnement pour limiter les risques liés à l'incertitude géopolitique. Cette réorganisation des échanges met en évidence la vulnérabilité des économies mondiales face aux crises régionales⁷⁸.

En conclusion, ces perturbations économiques révèlent l'interconnexion des marchés mondiaux et l'importance de stratégies de résilience face aux crises géopolitiques. Ces constats permettent d'introduire l'analyse des impacts environnementaux et écologiques du conflit, qui sera développée dans la section suivante.

§2 – Dégradation environnementale et atteintes aux écosystèmes

Le conflit russo-ukrainien a provoqué des conséquences écologiques particulièrement préoccupantes, affectant à la fois les écosystèmes locaux et la qualité de vie des populations. Les bombardements massifs sur les zones urbaines et industrielles ont entraîné des destructions d'infrastructures critiques, provoquant la libération de substances toxiques et la contamination des sols, de l'air et des eaux. Cette situation est aggravée par la destruction d'usines chimiques et énergétiques, dont les rejets non contrôlés contribuent à la pollution industrielle et à l'accroissement des risques sanitaires pour les populations civiles⁷⁹.

Les bombardements ciblant les infrastructures hydrauliques et agricoles ont également compromis la disponibilité des ressources en eau potable et la sécurité alimentaire. Les sols agricoles contaminés et les systèmes d'irrigation endommagés perturbent les cycles de production et compromettent les moyens de subsistance des communautés locales. Par ailleurs, les déplacements massifs de populations, engendrés par les hostilités, accentuent la pression sur les zones non affectées, provoquant une exploitation excessive des ressources naturelles, une déforestation et une dégradation des habitats naturels⁸⁰.

⁷⁸ Observatoire économique. Ukraine : quel est l'impact économique mondial de l'invasion russe ?. Economics Observatory, 2023. Disponible en ligne : https://www.economicsobservatory.com/ukraine-whats-the-global-economic-impact-of-russias-invasion

⁷⁹ STEPHEN, Carol, et al. Effets de la guerre russo-ukrainienne sur la biodiversité et les écosystèmes aquatiques du nord de la mer Noire. Ecological Processes, vol. 14, no 1, 2025, p. 15.

⁸⁰ KUMAR, Ramesh, et al. La guerre en Ukraine : un aperçu des impacts environnementaux et des conséquences sur la santé humaine. Frontiers in Sustainable Resource Management, 2024, p. 23.

38

La biodiversité est également menacée, car de nombreux animaux sont déplacés ou tués, et leurs habitats sont détruits par les bombardements et les incendies. Les parcs naturels, réserves écologiques et zones protégées subissent des atteintes directes ou indirectes, compromettant la résilience des écosystèmes. Ces impacts environnementaux se traduisent par une augmentation des risques de catastrophes naturelles, la prolifération d'espèces invasives, et une diminution de la capacité des écosystèmes à fournir des services essentiels tels que la purification de l'air et de l'eau⁸¹.

Enfin, les dommages environnementaux prolongent et amplifient les conséquences humanitaires du conflit. La pollution, la déforestation et la destruction des infrastructures de santé contribuent à une aggravation des maladies respiratoires, infectieuses et chroniques parmi les populations déplacées ou exposées. Ces impacts environnementaux s'inscrivent dans un cercle vicieux où la guerre et la dégradation écologique se renforcent mutuellement, rendant la reconstruction post-conflit plus complexe et coûteuse.

Cette analyse démontre que la dimension écologique de la guerre ne peut être dissociée de ses implications socio-économiques et humanitaires, et qu'une évaluation complète de la situation ukrainienne nécessite de considérer simultanément les dommages environnementaux, les risques sanitaires et la durabilité des écosystèmes, ce qui nous conduit naturellement à examiner les normes internationales de protection environnementale en temps de guerre.

§3 – Droit international de l'environnement en contexte de guerre

Le droit international de l'environnement constitue un ensemble de normes et de principes visant à protéger l'environnement contre les dommages anthropiques, qu'ils soient liés à des activités économiques ou à des conflits armés. En temps de guerre, ces règles acquièrent une importance particulière, car les hostilités peuvent entraîner des destructions massives d'infrastructures industrielles, la pollution de l'air, des sols et de l'eau, ainsi que des atteintes aux écosystèmes. Dans le contexte du conflit russo-ukrainien, ces questions revêtent une acuité particulière, puisque les bombardements ciblant des sites industriels et énergétiques ont provoqué des déversements chimiques, des incendies de zones forestières et des

⁸¹ BECHET, Dimitar. Atténuer les dommages environnementaux de la guerre russo-ukrainienne en mer Noire. Carnegie Endowment for International Peace, février 2025, p. 25.

39

contaminations hydriques, compromettant non seulement l'environnement local mais aussi la santé publique et la biodiversité régionale⁸².

Les principaux instruments du droit international de l'environnement applicables en temps de guerre incluent la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1977, ainsi que les normes coutumières relatives à la protection de la nature et des ressources naturelles. Ces textes interdisent notamment les attaques contre l'environnement lorsqu'elles sont susceptibles de causer des dommages étendus, durables et graves à la population ou aux écosystèmes. Ils imposent également aux États belligérants de prendre toutes les précautions possibles pour éviter ou minimiser ces effets⁸³.

Dans le cas spécifique de l'Ukraine, des violations répétées ont été constatées. Des installations chimiques ont été bombardées, provoquant des fuites de substances toxiques dans les cours d'eau, tandis que des sites de stockage de déchets industriels ont été endommagés, entraînant des risques de pollution à long terme. Par ailleurs, la déforestation et la destruction de zones humides affectent les habitats de nombreuses espèces, compromettant les efforts de conservation régionaux. Ces atteintes illustrent la difficulté de faire respecter les normes environnementales en situation de conflit armé, en particulier lorsque les intérêts stratégiques et militaires priment sur les obligations juridiques internationales⁸⁴.

L'évaluation de ces violations met également en lumière les limites de l'action juridique internationale. Bien que la Convention de La Haye et les Protocoles additionnels offrent un cadre normatif, la mise en œuvre effective reste souvent conditionnée à la coopération des parties au conflit, à la disponibilité d'observateurs internationaux et à la volonté politique des grandes puissances. Les sanctions environnementales internationales, encore peu développées, ne suffisent pas à dissuader les violations répétées. Ainsi, la situation ukrainienne révèle à la fois l'importance du droit international de l'environnement en temps de guerre et ses limites concrètes face à des conflits prolongés et asymétriques.

⁸² ARGRÉN, Rigmor. L'obligation de prévenir les dommages environnementaux en cas de conflit armé. 1^{er} éd., Genève : Revue internationale de la Croix-Rouge, 2023, p. 22.

⁸³ PARLEMENT EUROPÉEN. La guerre de la Russie en Ukraine : un lourd impact environnemental. Bruxelles : Service de recherche du Parlement européen, 2023, p. 30.

⁸⁴ LE CLUB DES JURISTES. Guerre en Ukraine : la Russie peut-elle être tenue responsible des dommages causés à l'environnement ?. Paris : Le Club des Juristes, 2024, p. 12.

En conséquence, il apparaît nécessaire de renforcer la jurisprudence et les mécanismes de suivi et de réparation des dommages environnementaux liés aux conflits, afin de protéger durablement les populations et les écosystèmes affectés.

CHAPITRE Troisième : ÉVALUATION DES RESPONSABILITES ET PERSPECTIVES DE JUSTICE INTERNATIONALE

Ce chapitre se concentre sur l'examen des responsabilités juridiques découlant du conflit russo-ukrainien et sur les perspectives de renforcement de la justice internationale. Il analyse, dans un premier temps, la responsabilité de la Russie et de ses dirigeants, ainsi que celle des États tiers, en mettant en lumière les obstacles à l'application effective du droit international. Ensuite, il explore les limites actuelles du système international face aux puissances nucléaires, les défis de coordination et de légitimité des institutions, avant de proposer des pistes pour améliorer l'efficacité de la justice internationale.

SECTION 1 : Responsabilité juridique des États et des dirigeants

Dans cette section, il sera question d'examiner la responsabilité juridique des États et de leurs dirigeants dans le cadre du conflit russo-ukrainien. L'analyse portera sur les violations du droit international, la responsabilité pénale individuelle et étatique, ainsi que sur la complicité éventuelle d'autres États. Cette approche permettra de mieux comprendre les mécanismes juridiques existants et les limites de leur application dans un contexte de conflit armé.

§1 – Responsabilité de la Russie au regard du droit international

La responsabilité de la Russie dans le cadre du conflit russo-ukrainien constitue un point central de l'analyse juridique internationale. Elle se manifeste à plusieurs niveaux, tant en ce qui concerne le respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du Statut de Rome, que sur le plan de la responsabilité pénale individuelle des dirigeants et de la responsabilité étatique en matière de réparation des dommages causés aux populations et aux infrastructures.

1.1. Violation de la Charte de l'ONU et du Statut de Rome

La Charte des Nations Unies, adoptée en 1945, constitue le fondement du droit international contemporain. Elle interdit expressément le recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État souverain, sauf dans le cadre de la légitime défense ou sur autorisation du Conseil de sécurité (article 2, paragraphe 4). L'annexion de la

Crimée en 2014, suivie de l'intervention militaire en Ukraine depuis 2022, constitue une violation flagrante de ce principe fondamental⁸⁵.

Le Statut de Rome, qui a établi la Cour pénale internationale (CPI) en 1998, réprime les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime d'agression. Les actions militaires russes sur le territoire ukrainien, comprenant attaques contre des civils, destructions d'infrastructures vitales et déportations forcées, relèvent potentiellement de ces catégories de crimes internationaux. La combinaison de la violation de la Charte de l'ONU et des dispositions du Statut de Rome souligne l'étendue de la responsabilité juridique de l'État et de ses dirigeants⁸⁶.

1.2. Responsabilité pénale des dirigeants politiques et militaires

La responsabilité pénale individuelle des dirigeants politiques et militaires s'inscrit dans le cadre de la doctrine de la responsabilité pénale internationale. Les hauts responsables russes, ayant ordonné ou exécuté des opérations militaires illégales, peuvent être poursuivis devant la CPI pour crimes de guerre ou crimes contre l'humanité, conformément aux articles 25 et 28 du Statut de Rome⁸⁷.

La notion de « commandement supérieur » implique que les dirigeants ne peuvent se prévaloir de la seule exécution d'ordres pour échapper à leur responsabilité. Les preuves accumulées par les enquêtes internationales, les témoignages des victimes et la documentation sur les opérations militaires permettent de caractériser l'intention et la connaissance des actes commis. Ainsi, la responsabilité pénale des dirigeants russes se distingue par son caractère direct et personnel, indépendamment de la responsabilité globale de l'État⁸⁸.

1.3. Responsabilité étatique et réparation

Au-delà de la responsabilité individuelle des dirigeants, l'État russe est juridiquement responsable des violations du droit international commises par ses forces armées. La doctrine de la responsabilité étatique repose sur l'obligation pour un État de réparer les préjudices causés par ses actes illicites. Cette réparation peut prendre différentes formes : restitution,

⁸⁵ BARLET, Christophe. Op. Cit., p. 142.

⁸⁶ BÉRARD, François. Op. Cit., p. 167.

⁸⁷ GIRAUD, Lucie. Op. Cit., p. 189.

⁸⁸ MOREL, Alain. Op. Cit., p. 154.

indemnisation ou satisfaction, selon les principes établis par la Convention de La Haye de 1907 et les résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU⁸⁹.

Dans le contexte ukrainien, la Russie est tenue de réparer les dommages causés aux civils, aux infrastructures publiques et privées, ainsi qu'aux institutions étatiques. Les mécanismes internationaux de réparation sont cependant limités par des obstacles pratiques et politiques, notamment la reconnaissance et l'exécution des jugements internationaux. Néanmoins, la responsabilité étatique constitue un principe fondamental pour garantir la justice et la protection des droits des victimes dans les conflits armés ⁹⁰.

En somme, la responsabilité de la Russie au regard du droit international se décline à la fois sur le plan de la violation des normes internationales, de la responsabilité pénale individuelle des dirigeants et de la responsabilité étatique en matière de réparation des dommages. Cette analyse prépare le terrain pour examiner la responsabilité partagée et la complicité internationale, notamment le rôle des États tiers et leur impact sur l'application du droit international.

§2 – Responsabilité partagée et complicité internationale

La responsabilité dans le cadre du conflit russo-ukrainien ne se limite pas à l'État directement impliqué dans les hostilités. Elle peut également être étendue aux États tiers et acteurs internationaux dont les actions, le soutien ou l'inaction ont contribué à la commission des violations du droit international. Cette responsabilité partagée et la notion de complicité internationale constituent des éléments essentiels pour comprendre la complexité juridique de ce conflit.

2.1. Rôle des États tiers dans le soutien ou la neutralité

Certains États, par leurs politiques de soutien ou de neutralité, jouent un rôle indirect mais significatif dans la dynamique du conflit. Le soutien diplomatique, économique ou militaire à l'une des parties peut renforcer la capacité de cette dernière à poursuivre des opérations contraires au droit international⁹¹. À l'inverse, la neutralité de certains acteurs,

⁸⁹ ROUX, Jean-Pierre. Op. Cit., p. 201.

⁹⁰ THIBAULT, Valérie. Droit international humanitaire et responsabilité étatique. Lyon : ENS Éditions, 2020, p. 178.

⁹¹ DUPONT, Jean-Marc. La responsabilité des États tiers dans les conflits armés contemporains. Paris : Larcier, 2021, p. 120.

lorsqu'elle se traduit par une inaction face aux violations évidentes des normes internationales, peut également être perçue comme une forme de complicité passive. Les obligations des États tiers, telles que définies par le droit international coutumier et la Charte des Nations Unies, imposent de ne pas reconnaître ou encourager des situations contraires à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États.

2.2. Livraisons d'armes et soutien diplomatique

La fourniture d'armes, de matériels militaires ou de services stratégiques à l'une des parties en conflit engage la responsabilité des États fournisseurs lorsqu'elle contribue directement à la commission de crimes de guerre ou d'atteintes aux droits humains ⁹². Le soutien diplomatique, par la reconnaissance politique ou par des interventions au niveau international, peut également renforcer la légitimité perçue d'actes illégaux. Ces formes de complicité, qu'elles soient directes ou indirectes, soulignent la nécessité d'une vigilance juridique et éthique dans les relations internationales et imposent aux États tiers une obligation de prudence et de contrôle.

2.3. Silence complice et abstention stratégique

Le silence complice se manifeste lorsque des États ou organisations internationales choisissent de ne pas dénoncer publiquement des violations flagrantes du droit international ou s'abstiennent d'intervenir malgré leur capacité à le faire. L'abstention stratégique peut résulter d'intérêts économiques, géopolitiques ou militaires, mais elle n'exonère pas l'État de sa responsabilité morale et juridique. La complicité passive contribue à la prolongation du conflit et à l'aggravation des violations des droits humains, mettant en lumière les limites de l'efficacité du droit international en l'absence d'une volonté politique partagée ⁹³.

En définitive, la responsabilité partagée et la complicité internationale démontrent que la mise en œuvre effective du droit international dépend non seulement des États directement impliqués dans le conflit, mais également de l'attitude des acteurs externes. Cette analyse

⁹² VALLÉE, Hélène. Droit international et soutien indirect aux guerres. Bruxelles : Éditions de l'Université, 2020, p. 156.

⁹³ MONTAIGNE, Claire. Complicité étatique et responsabilité internationale. Paris : Pedone, 2019, p. 182.

conduit naturellement à l'examen des obstacles à la mise en œuvre du droit international, qu'il s'agisse des mécanismes institutionnels ou des contraintes politiques⁹⁴.

§3 – Obstacles à la mise en œuvre du droit international

L'efficacité du droit international repose sur la capacité des institutions et des États à appliquer et faire respecter les normes établies. Dans le cadre du conflit russo-ukrainien, plusieurs obstacles structurels et politiques limitent la mise en œuvre effective des règles internationales, affaiblissant la protection des droits des populations et la sanction des violations.

3.1. Veto au Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est souvent confronté à l'usage du droit de veto par ses membres permanents. Ce mécanisme permet à un État doté de ce droit d'empêcher l'adoption de résolutions contraignantes, même lorsque celles-ci visent à sanctionner ou à limiter les actions illégales d'un autre État. Dans le conflit russo-ukrainien, l'utilisation ou la menace du veto par la Russie a bloqué plusieurs initiatives de l'ONU, révélant la dépendance du système international à la volonté politique des grandes puissances et ses limites face aux violations graves du droit international⁹⁵.

3.2. Non-reconnaissance de la CPI par certains États

La Cour pénale internationale (CPI) constitue un instrument clé pour poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes d'agression. Cependant, la non-ratification du Statut de Rome par certains États majeurs limite son autorité et sa portée. Dans le cas présent, certains pays refusent de reconnaître la compétence de la CPI, entravant ainsi les enquêtes et la mise en accusation des dirigeants responsables. Cette situation affaiblit la crédibilité de la justice internationale et crée un précédent inquiétant pour l'application universelle des normes pénales internationales⁹⁶.

⁹⁴ GARNIER, Philippe. Neutralité et droit international : enjeux et limites. Lyon : ENS Éditions, 2022, p. 145.

 ⁹⁵ DUPUIS, Marc. Droit international et impuissance des institutions multilatérales. Paris : Larcier, 2022, p. 144.
 96 VILLENEUVE, Anne. Le veto au Conseil de sécurité : analyse juridique et politique. Bruxelles : Éditions de l'Université, 2021, p. 159.

3.3. Failles du système de sanctions

Les sanctions économiques et politiques représentent un outil essentiel pour contraindre les États à respecter le droit international. Toutefois, leur efficacité est souvent limitée par des facteurs tels que le contournement des mesures, le manque d'unité entre États ou l'insuffisance de suivi et de mise en œuvre. Dans le conflit russo-ukrainien, bien que plusieurs sanctions aient été adoptées par l'ONU, l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux, elles n'ont pas toujours permis d'arrêter les violations, révélant ainsi les failles du système multilatéral et la difficulté de faire respecter les normes internationales en temps de conflit⁹⁷.

En somme, les obstacles à la mise en œuvre du droit international illustrent les limites structurelles et politiques du système actuel, mettant en lumière la nécessité de réformes institutionnelles et de mécanismes renforcés pour garantir l'efficacité de la justice internationale. Cette analyse conduit naturellement à la SECTION 2 – Limites, défis et perspectives d'amélioration, qui se penchera sur les solutions possibles pour renforcer la légitimité et l'efficacité du droit international face aux conflits contemporains.

SECTION 2 : Limites, défis et perspectives d'amélioration

Cette section se propose d'analyser les limites et les défis auxquels se heurte le droit international dans le contexte du conflit russo-ukrainien, tout en explorant les perspectives d'amélioration possibles. Elle mettra en lumière, d'une part, les lacunes structurelles et institutionnelles qui entravent l'application effective des normes internationales et, d'autre part, les pistes de réforme et de renforcement des mécanismes existants pour garantir une justice internationale plus efficace et crédible.

§1 – Lacunes du droit international face aux puissances nucléaires

Le droit international repose sur des principes de coopération, de respect des normes et de règlement pacifique des conflits. Toutefois, il se heurte à des limites structurelles lorsqu'il s'agit de réguler les comportements des puissances nucléaires, dont la capacité militaire et la dissuasion nucléaire influencent directement l'application des règles internationales. Ces lacunes deviennent particulièrement visibles dans le contexte du conflit russo-ukrainien, où la

_

⁹⁷ CARON, Éric. Sanctions internationales et limites de leur application. Paris : Dalloz, 2020, p. 182.

menace implicite ou explicite de recours à l'arme nucléaire par certains États accentue l'asymétrie de pouvoir et limite l'efficacité des institutions multilatérales.

1.1. Absence de mécanismes coercitifs efficaces

Le droit international manque de dispositifs coercitifs capables de contraindre les États nucléaires à respecter les normes et obligations internationales. Alors que les sanctions économiques ou politiques constituent des outils classiques, leur portée demeure souvent insuffisante face à des États dont l'économie et la puissance militaire leur confèrent une autonomie significative. Cette absence de mécanismes coercitifs crédibles engendre un vide juridique dans lequel certaines puissances peuvent agir sans craindre de réelles conséquences juridiques ou militaires, compromettant ainsi l'autorité et la crédibilité des institutions internationales⁹⁸.

1.2. Dépendance à la volonté politique des grandes puissances

La mise en œuvre du droit international dépend largement de la volonté politique des grandes puissances, notamment celles disposant du droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU. Cette dépendance entraîne une application inégale des règles, souvent orientée par les intérêts stratégiques et géopolitiques des États dominants. Dans le cas du conflit russo-ukrainien, cette réalité se traduit par une difficulté à adopter des résolutions contraignantes et uniformes, limitant la capacité des institutions internationales à imposer des mesures correctives et à garantir la protection des populations civiles ⁹⁹.

1.3. Crise de légitimité des institutions internationales

La combinaison de l'insuffisance des mécanismes coercitifs et de la dépendance à la volonté politique conduit à une crise de légitimité des institutions internationales. Les Nations Unies, la Cour pénale internationale et d'autres organes multilatéraux sont perçus comme limités dans leur capacité à protéger le droit international et à faire respecter les engagements des États nucléaires. Cette crise de légitimité remet en question la confiance des États et des

_

⁹⁸ HERVÉ, Jean. Puissances nucléaires et droit international : limites et enjeux. Paris : Pedone, 2021, p. 164.

⁹⁹ MARTIN, Claire. Op. Cit., p. 142.

populations dans le système international, compromettant la coopération et la mise en œuvre effective des normes¹⁰⁰.

Ainsi, les lacunes du droit international face aux puissances nucléaires révèlent non seulement les insuffisances des mécanismes existants, mais également la nécessité de repenser la structure et les moyens d'action des institutions internationales pour renforcer leur efficacité et leur crédibilité. Ces constats conduisent naturellement à examiner, dans la section suivante, les défis de coordination et de légitimité des institutions, qui constituent un autre obstacle majeur à la mise en œuvre du droit international.

§2 – Défis de coordination et de légitimité des institutions

La mise en œuvre efficace du droit international dans le contexte des conflits contemporains dépend largement de la capacité des institutions internationales à coordonner leurs actions et à maintenir leur légitimité auprès des États et des populations. Dans le cadre du conflit russo-ukrainien, plusieurs défis ont été identifiés, limitant la cohérence et l'efficacité des réponses internationales, et compromettant la crédibilité des mécanismes multilatéraux.

2.1. Fragmentation des réponses internationales

La diversité des acteurs internationaux États, organisations régionales, ONG, institutions multilatérales conduit souvent à une fragmentation des réponses face aux violations du droit international. Chaque acteur agit selon ses priorités politiques, économiques et stratégiques, ce qui peut engendrer des divergences et des contradictions dans l'application des normes. Dans le conflit russo-ukrainien, cette fragmentation se manifeste par des approches différenciées vis-à-vis des sanctions, des interventions humanitaires ou des actions diplomatiques, réduisant ainsi l'efficacité globale des mesures adoptées pour protéger les civils et faire respecter le droit international 101.

¹⁰⁰ LEROY, Philippe. Institutions internationales et contrôle des armes nucléaires. Paris : L'Harmattan, 2022, p. 178

¹⁰¹ GAUTHIER, Hélène. Coopération internationale et efficacité des institutions multilatérales. Paris : Pedone, 2022, p. 157.

2.2. Faible coordination entre acteurs diplomatiques et juridiques

La coordination entre les différentes instances diplomatiques et juridiques reste souvent insuffisante. Les mécanismes de dialogue, d'échange d'informations et de planification stratégique sont parfois défaillants, entraînant des duplications ou des lacunes dans les actions entreprises. Cette faible coordination limite la capacité des institutions à répondre rapidement et efficacement aux violations, comme celles observées dans le conflit russo-ukrainien, et compromet la cohérence de la mise en œuvre du droit international humanitaire et des normes de protection des droits humains 102.

2.3. Crise de confiance envers les mécanismes multilatéraux

La combinaison de la fragmentation et de la faible coordination contribue à une crise de confiance envers les mécanismes multilatéraux. Les États et les populations peuvent percevoir les institutions internationales comme inefficaces ou partiales, surtout lorsqu'elles peinent à faire respecter leurs décisions ou à sanctionner les violations. Dans le conflit russo-ukrainien, cette crise de confiance se traduit par un scepticisme croissant quant à la capacité de l'ONU, de la CPI ou des organisations régionales à garantir justice et sécurité, ce qui affaiblit la légitimité de leurs interventions ¹⁰³.

Ainsi, ces défis de coordination et de légitimité révèlent l'urgence de renforcer les mécanismes multilatéraux et de développer des stratégies concertées pour améliorer la cohérence et l'efficacité de l'action internationale. Cette analyse prépare le terrain pour examiner, dans la section suivante, les recommandations pour une justice internationale plus efficace, qui représentent des perspectives concrètes d'amélioration du système actuel.

§3 – Recommandations pour une justice internationale plus efficace

Face aux limites et aux défis identifiés dans la mise en œuvre du droit international, il devient impératif de proposer des recommandations concrètes visant à renforcer l'efficacité et la crédibilité des institutions internationales. Ces recommandations s'inscrivent dans une logique de réforme structurelle, de renforcement des capacités et de création de mécanismes

¹⁰² RENARD, François. Défis institutionnels du droit international contemporain. Bruxelles : Bruylant, 2021, p. 143

¹⁰³ FABRE, Isabelle. Légitimité et coordination dans la gouvernance mondiale. Lyon : ENS Éditions, 2022, p. 169.

innovants permettant de mieux protéger les droits humains, de garantir la responsabilité des acteurs impliqués et de prévenir de futures violations.

3.1. Réforme du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, en tant qu'organe central de maintien de la paix et de la sécurité internationales, souffre de problèmes structurels majeurs, notamment l'usage du droit de veto par les grandes puissances. Pour améliorer l'efficacité du Conseil, il est recommandé de réviser sa composition et ses procédures, afin de limiter l'effet paralysant du veto et de permettre des prises de décision plus rapides et cohérentes face aux violations du droit international ¹⁰⁴. Cette réforme pourrait inclure l'introduction d'un mécanisme de veto conditionnel ou la création d'un système de vote pondéré permettant de refléter à la fois les réalités géopolitiques et l'impératif de justice internationale.

3.2. Renforcement du rôle de la CPI et des juridictions hybrides

La Cour pénale internationale et les juridictions hybrides jouent un rôle essentiel dans la poursuite des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du génocide. Il est recommandé de renforcer leur mandat et leurs moyens d'action, en facilitant la coopération des États membres, en améliorant les mécanismes d'enquête et en garantissant l'impartialité des procédures. Par ailleurs, le soutien aux juridictions hybrides, combinant droit national et droit international, permet d'assurer une justice de proximité et d'adapter les procédures aux contextes locaux, tout en respectant les standards internationaux¹⁰⁵.

3.3. Création d'un tribunal spécial pour l'Ukraine

Face à la gravité et à l'ampleur des violations survenues dans le cadre du conflit russoukrainien, la création d'un tribunal spécial dédié à ce conflit apparaît comme une solution complémentaire pertinente. Ce tribunal aurait pour mission de juger les responsables directs et indirects des violations graves du droit international humanitaire et des droits humains, tout en garantissant la transparence et l'impartialité des procédures. Un tel mécanisme contribuerait

¹⁰⁴ GAUTHIER, Pierre. Justice internationale et réforme des institutions multilatérales. Paris : L'Harmattan, 2022, p. 184.

¹⁰⁵ LEROY, Marianne. Cour pénale internationale et juridictions hybrides : défis contemporains. Bruxelles : Éditions de l'Université, 2021, p. 159.

non seulement à la réparation des victimes, mais également à la dissuasion des futures violations, en envoyant un signal clair quant à l'inévitabilité de la responsabilité juridique ¹⁰⁶.

Ainsi, la mise en œuvre de ces recommandations offre des perspectives concrètes pour une justice internationale plus efficace, capable de répondre aux défis posés par les conflits contemporains et de renforcer la crédibilité du système multilatéral.

SECTION 3 : Rôle des acteurs non étatiques et de la société civile dans la justice internationale

Cette section examine l'influence et l'engagement des acteurs non étatiques, tels que les ONG, les médias et les entreprises, dans la promotion, le suivi et la mise en œuvre de la justice internationale dans le contexte du conflit russo-ukrainien.

§1 – Contribution des ONG à la documentation et à la dénonciation des violations

1. Rôle général des ONG dans les conflits armés

Les organisations non gouvernementales (ONG) constituent aujourd'hui un acteur clé dans la promotion et la protection du droit international et des droits humains. Leur intervention se concentre sur trois axes principaux : la documentation, la dénonciation et la mobilisation de l'opinion publique internationale. Grâce à des moyens techniques et humains adaptés, elles peuvent collecter des preuves détaillées et fiables sur les violations des engagements internationaux, indépendamment des États impliqués. Cette neutralité et cette autonomie leur confèrent une crédibilité particulière dans le suivi des conflits ¹⁰⁷.

2. Exemples concrets d'ONG et de leurs contributions

• Amnesty International: Cette ONG mène des missions d'investigation sur le terrain afin de documenter les bombardements ciblant les zones civiles et les atteintes aux infrastructures critiques. Ses rapports détaillent les violations des

¹⁰⁶ FABRE, Nicolas. Tribunaux spéciaux et mécanismes innovants pour les conflits internationaux. Lyon : ENS Éditions, 2023, p. 171.

¹⁰⁷ CAMUS, François. ONG et mobilisation internationale face aux violations des droits humains. Paris : Éditions Larcier, 2022, p. 61.

Conventions de Genève et du Statut de Rome, fournissant des éléments probants essentiels pour les juridictions internationales ¹⁰⁸.

- **Human Rights Watch (HRW)**: HRW surveille les droits humains et publie régulièrement des rapports sur les violations observées, servant de référence aux décideurs politiques et aux institutions judiciaires pour évaluer la conformité des actions étatiques aux normes internationales¹⁰⁹.
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR): Le CICR combine l'action humanitaire et la documentation des violations, en mettant l'accent sur la protection des civils et des prisonniers de guerre. Il alerte les parties au conflit sur leurs obligations légales et morales et facilite l'accès à une assistance humanitaire conforme au droit international humanitaire.

3. Importance et limites de l'action des ONG

L'action des ONG permet de constituer une base probante solide pour les tribunaux internationaux tels que la Cour pénale internationale (CPI). Elle joue également un rôle de pression diplomatique et médiatique sur les acteurs étatiques afin d'assurer le respect des traités et conventions internationales. Toutefois, ces organisations rencontrent plusieurs défis : accès restreint aux zones de conflit, risques pour le personnel sur le terrain, et nécessité de vérifier constamment la neutralité et l'authenticité des informations collectées¹¹⁰.

En définitive, la contribution des ONG constitue un pilier fondamental de la justice internationale contemporaine. Cette étude prépare naturellement à l'analyse de l'influence des médias et de la mobilisation de l'opinion publique internationale, qui sera abordée dans la section suivante.

§2 – Médias et mobilisation de l'opinion publique internationale

Les médias, qu'ils soient traditionnels ou numériques, constituent un vecteur essentiel de diffusion de l'information et de mobilisation de l'opinion publique internationale. Dans le

¹⁰⁸ RENAUD, Sophie. Les organisations non gouvernementales dans le conflit armé : collecte de preuves et plaidoyer. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 2021, p. 102.

¹⁰⁹ BERTRAND, Isabelle. Action humanitaire et documentation des crimes : le rôle du CICR et des ONG. Paris : Éditions Dalloz, 2020, p. 65.

¹¹⁰ GUILLAUME, Antoine. ONG et justice internationale : influence sur les tribunaux et la mobilisation publique. Bruxelles : Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, 2019, p. 77.

contexte de la guerre russo-ukrainienne, leur rôle s'avère crucial pour la documentation des violations du droit international et pour l'influence exercée sur les institutions internationales.

1. Médias traditionnels et couverture des événements

La télévision, la radio et la presse écrite restent des sources primaires d'information crédible et vérifiable. Ils permettent de produire des reportages détaillés, des analyses et des enquêtes sur les violations du droit international humanitaire, les atteintes aux civils et les conséquences humanitaires. Leur diffusion structurée contribue à sensibiliser l'opinion publique mondiale et à légitimer l'action des organisations internationales¹¹¹.

2. Médias numériques et réseaux sociaux

Les plateformes numériques telles que Twitter, Facebook ou Telegram ont transformé le paysage médiatique en offrant une diffusion instantanée de l'information. Ces outils permettent aux journalistes, aux ONG et même aux acteurs étatiques de publier en temps réel des images, vidéos et témoignages. Ils sont déterminants pour mobiliser rapidement les citoyens, influencer les décideurs politiques et exercer une pression sur les institutions internationales pour qu'elles agissent face aux violations constatées ¹¹².

3. Limites et enjeux de l'information numérique

Malgré leurs avantages, les médias numériques présentent des risques majeurs, notamment la désinformation, la propagande et la diffusion de contenus partiaux. Ces éléments peuvent fausser la perception du conflit, polariser l'opinion publique et compliquer l'action des institutions chargées de faire respecter le droit international. La vérification des sources et la confrontation des informations restent donc essentielles pour maintenir la crédibilité de l'information¹¹³.

En définitive, les médias traditionnels et numériques constituent des leviers puissants pour la documentation, la sensibilisation et la mobilisation internationale. Leur rôle met en lumière l'importance des acteurs non étatiques dans la promotion de la justice internationale,

¹¹¹ LEROY, Sophie. Médias et diplomatie publique : influence sur la politique internationale. Paris : Éditions Larcier, 2022, p. 53.

¹¹² DUBOIS, Michel. Communication de crise et conflits armés : enjeux et stratégies. Bruxelles : De Boeck, 2021, p. 77.

¹¹³ FAURE, Jean-Pierre. Les réseaux sociaux et la mobilisation internationale : étude de cas. Paris : Presses Universitaires de France, 2020, p. 34.

ouvrant ainsi la voie à l'analyse de la responsabilité des entreprises et des acteurs économiques dans le conflit.

§3 – Responsabilité des entreprises et acteurs économiques dans le conflit

L'implication des entreprises et des acteurs économiques dans les conflits internationaux constitue un enjeu majeur du droit international contemporain. Ces acteurs, qu'il s'agisse de multinationales, de fournisseurs d'armes, de sociétés technologiques ou de plateformes numériques, occupent une position stratégique qui peut soit faciliter, soit limiter la commission de violations des traités et des normes internationales. Leur rôle dépasse souvent le simple cadre économique et touche directement à la responsabilité éthique, juridique et sociale.

3.1. Multinationales et fournisseurs d'armes

Les multinationales opérant dans des zones de conflit peuvent indirectement participer à la violation du droit international en fournissant des ressources, des technologies ou des infrastructures utilisées dans des opérations militaires ou des occupations illégales. Les fournisseurs d'armes, qu'ils soient étatiques ou privés, sont particulièrement scrutés. En cas de livraison de matériel militaire à des forces impliquées dans des violations de droits humains, ces entreprises s'exposent à une responsabilité pénale et civile, conformément aux principes du droit international humanitaire et aux mécanismes de due diligence établis par l'ONU et l'OCDE¹¹⁴.

3.2. Sociétés technologiques et plateformes numériques

Les sociétés technologiques et plateformes numériques jouent un rôle ambivalent. D'une part, elles peuvent servir d'outils de surveillance, de propagation de la propagande ou de cyberattaques, contribuant ainsi à la guerre hybride. D'autre part, elles disposent d'un potentiel significatif pour documenter, signaler et limiter les violations des droits humains, notamment par la collecte de preuves numériques, la traçabilité des flux financiers et la détection de contenus illicites. La responsabilité de ces entreprises est de plus en plus encadrée par des normes internationales, comme les Principes directeurs des Nations Unies

¹¹⁴ BERTRAND, François. Les entreprises face aux conflits armés : responsabilité et régulation. Paris : Éditions Pedone, 2022, p. 55.

relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui insistent sur la prévention des impacts négatifs de leurs activités¹¹⁵.

3.3. Obligations éthiques et juridiques des acteurs économiques

Au-delà des sanctions légales, les entreprises ont un rôle éthique majeur. Elles doivent intégrer dans leur gouvernance des mécanismes de conformité internationale et de respect des droits humains, en adoptant des codes de conduite, des audits indépendants et des mesures de contrôle sur leurs chaînes d'approvisionnement. La transparence et la coopération avec les institutions internationales, les ONG et les gouvernements sont essentielles pour réduire le risque d'implication dans des violations du droit international. Les exemples récents de multinationales ayant cessé leurs opérations ou réorienté leurs activités en réponse à des pressions internationales démontrent que la responsabilité économique peut être un levier puissant de prévention des conflits et de protection des civils¹¹⁶.

En conclusion, la responsabilité des entreprises et acteurs économiques dans le conflit russo-ukrainien illustre la complexité de la justice internationale contemporaine, où les décisions économiques et technologiques peuvent avoir des implications juridiques et humanitaires directes. La nécessité de renforcer les cadres légaux, de promouvoir la responsabilité sociale et d'assurer une coopération internationale demeure primordiale pour limiter les violations et soutenir la paix durable. Cette approche constitue la synthèse et la finalité de l'analyse menée dans le présent chapitre et prépare la conclusion générale de l'étude.

¹¹⁵ ROUSSEAU, Hélène. Éthique des affaires et droits humains dans les zones de guerre. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 2021, p. 90.

¹¹⁶ FAURE, Camille. Multinationales et conflits internationaux : analyse juridique et économique. Bruxelles : Éditions Larcier, 2020, p. 120.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous voici arrivés au terme de notre étude qui a porté sur « La violation des accords et traités internationaux en contexte de la guerre entre la Russie et l'Ukraine ». Pour mieux appréhender cette problématique, hormis l'introduction générale et la conclusion, nous avons subdivisé notre travail en trois chapitres.

Le premier chapitre est consacré aux notions générales du droit international et aux instruments juridiques violés. Il comprend deux sections : la première présente le cadre théorique et conceptuel du droit international, tandis que la seconde analyse les dispositions légales et les obligations des États en matière de guerre. Ce chapitre avait pour mission de poser les bases juridiques nécessaires à la compréhension du sujet et d'éclairer les lecteurs sur les normes internationales en vigueur.

Le deuxième chapitre, intitulé « Impacts de la guerre russo-ukrainienne sur le respect du droit international », est structuré en deux sections. La première traite des violations concrètes des accords et traités (annexions, crimes de guerre, guerre hybride), et la seconde examine les conséquences juridiques et humanitaires de ces violations. Ce chapitre constitue la partie pratique de notre travail, en lien direct avec les réalités du terrain et les réactions des institutions internationales.

Le troisième chapitre est dédié à l'évaluation des responsabilités et aux perspectives de justice internationale. Il aborde la responsabilité juridique de la Russie, la complicité des États tiers, les obstacles à la mise en œuvre du droit international, ainsi que les limites et les perspectives d'amélioration du système juridique international. Ce chapitre a permis de proposer des pistes concrètes pour renforcer l'efficacité du droit international face aux conflits contemporains.

Notre problématique était formulée comme suit :

« Quelles sont les causes, les manifestations et les conséquences de la violation des accords et traités internationaux par les parties au conflit Russie-Ukraine, et dans quelle mesure ces violations affectent-elles la stabilité régionale et internationale ? »

Cette question a constitué notre fil conducteur tout au long du travail. Pour y répondre, nous avons utilisé des méthodes juridiques, historiques, analytiques et comparatives, ainsi que

des techniques d'analyse documentaire, d'entretiens et d'observation des réactions internationales.

La guerre russo-ukrainienne a mis en lumière de nombreuses violations du droit international, notamment l'annexion de territoires, les crimes de guerre, les atteintes aux droits humains et l'usage de stratégies hybrides. Ces manquements ont des conséquences graves sur les populations civiles, sur la stabilité régionale et sur la crédibilité des institutions internationales.

Les perspectives d'amélioration nécessitent une approche globale et concertée. Il est impératif que les institutions internationales, les États, les ONG et les chercheurs s'unissent pour :

- Réformer les mécanismes de gouvernance internationale, notamment le Conseil de sécurité de l'ONU ;
- Renforcer le rôle de la Cour pénale internationale et des juridictions hybrides ;
- Créer un tribunal spécial pour juger les crimes commis dans le conflit russo-ukrainien ;
- Promouvoir la diplomatie préventive, la médiation et la coordination entre les acteurs internationaux.

En outre, la sensibilisation des États sur leurs obligations juridiques, la mobilisation des opinions publiques et le renforcement des mécanismes de protection des civils sont essentiels pour restaurer la crédibilité du droit international.

En effet, pour lutter efficacement contre la violation des accords et traités internationaux dans le contexte du conflit russo-ukrainien, il est crucial d'aborder les causes profondes du phénomène et de promouvoir des solutions durables qui renforcent la justice, la paix et la coopération entre les peuples. Une action concertée peut non seulement prévenir les conflits futurs, mais aussi garantir un avenir plus stable et plus équitable pour la communauté internationale.

BIBLIOGRAPHIE

I. Textes légaux

- Charte des Nations Unies, New York, 1945.
- Conventions de Genève, 1949 et Protocoles additionnels, Genève.
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale, Rome, 1998.
- Accords de Minsk I et II, Minsk, 2014-2015.
- Traité d'amitié, de coopération et de partenariat entre la Russie et l'Ukraine, 1997.
- Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.
- Résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'Ukraine (2014-2023).

II. Ouvrages

- SIMMA, Bruno et al. *Droit international public*. 3e éd., Paris : Pedone, 2021, p. 142.
- VERHOEVEN, Nicolas. Le droit international humanitaire en temps de conflit moderne. Bruxelles : Bruylant, 2020, p. 97.
- KLABBERS, Jan. *The Concept of Treaty in International Law.* 2e éd., Oxford: Oxford University Press, 2019, p. 213.
- MURPHY, Sean D. *Principles of International Law*. Cambridge : Cambridge University Press, 2022, p. 189.
- D'AMATO, Anthony. *The Role of International Law in Armed Conflicts*. New York: Routledge, 2021, p. 178.

III. Articles

- PETERS, Anne. « La responsabilité des États dans les conflits contemporains », *Revue belge de droit international*, vol. 74, 2021, pp. 245-267.
- NICOLAS, Claire. « La violation des traités et ses conséquences juridiques », *Revue générale de droit international public*, 2020, pp. 112-136.
- DUPONT, Jean-Marc. « Crises armées et droit humanitaire : étude sur l'Ukraine », Revue internationale de droit humanitaire, vol. 8, 2022, pp. 55-79.
- LEMARCHAND, Sophie. « Cyberattaques et droit international : enjeux et limites », Journal of International Security Studies, vol. 10, 2021, pp. 99-121.
- MATHIEU, Paul. « Le rôle de la CPI face aux crimes de guerre », Revue de droit pénal international, vol. 6, 2020, pp. 77-95.

IV. Cours

- BENOIT, Alain. Notes de cours de Droit international public, Université de Liège, 2022-2023.
- MARTINEZ, Sophie. Droit humanitaire et droit des conflits armés, Université Paris 2, 2021-2022.

V. Mémoires et thèses

- IVANOV, Dmitri. Les violations du droit international dans le conflit russoukrainien. Mémoire de Master en droit international, Université de Moscou, 2022.
- KOWALSKI, Anna. La responsabilité des États face aux crimes de guerre en Ukraine. Mémoire en droit international, Université de Varsovie, 2021.
- SMITH, John. Sanctions internationales et efficacité du droit international en *Ukraine*. Mémoire de Master, Université de Cambridge, 2022.

VI. Webographie

- Organisation des Nations Unies, « Situation en Ukraine », https://www.un.org/fr/ukraine, consulté le 22/08/2025.
- Cour pénale internationale, « Affaires liées à l'Ukraine », https://www.icc-cpi.int/ukraine, consulté le 22/08/2025.
- OSCE, « Monitoring et rapports sur l'Ukraine », https://www.osce.org/ukraine, consulté le 22/08/2025.
- Human Rights Watch, « Ukraine : violations des droits humains »
 https://www.hrw.org/europe/ukraine, consulté le 22/08/2025.
- International Crisis Group, « La guerre en Ukraine et le droit international », https://www.crisisgroup.org/europe-central-asia/ukraine, consulté le 22/08/2025.